21-22



Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 4783 Lundi 02 Février 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

# SOMMAIRE

AVIS DU CMF	
AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR	
TUNISO-EMIRATIE SICAV	2
AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM	
FCP VALEURS CEA II	2
AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
ZITOUNA TAKAFUL - AGO -	3
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGE -	4
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGO -	5
UBCI – AGO -	6
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN - AGE -	7
PROJET DE RESOLUTIONS	
ZITOUNA TAKAFUL – AGO -	8-9
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTIELS	
SERVICOM	10-12
TELNET HOLDING	13-14
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 »	15-19
COURBE DES TAUX	20

### ANNEXE I

### SITUATIONS TRIMESTRIELS ARRETES 31/12/2014

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

- SICAV PLUS
- TUNISIE SICAV
- GENERALE OBLIG SICAV

### ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES 30 JUIN 2014

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

### AVIS DU CMF

### AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR

### **TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'investissement à capital variable Agrément du CMF n°45-2006 du 08 novembre 2006 **Adresse :** 5 bis, rue Mohamed Badra -1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 30 janvier 2015, d'octroyer un agrément pour l'ajout de TUNISO-EMIRATIE SICAV en tant que nouveau distributeur de ses propres actions

2014 - AC - 60

### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

### **FCP VALEURS CEA II**

Adresse: Immeuble Integra. Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP VALEURS CEA II**», promu par TUNISIE VALEURS- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte

Type : OPCVM de capitalisation

Montant initial : 100 000 D divisés en 10 000 parts de 10 D chacune

**Référence de l'agrément** : Agrément n° 02 - 2015 du 30 janvier 2015

**Durée de vie** : 99 ans

Gestionnaire : TUNISIE VALEURS Dépositaire : AMEN BANK

Gestionnaire administratif et comptable : TUNISIE VALEURS
Distributeur : TUNISIE VALEURS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse, les jardins du lac, 1053 Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société sis à l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse, les jardins du lac, 1053 Tunis le jeudi 05 février 2015 à 11H du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Distribution des jetons de présence.
- Ratification du model de gestion ainsi que des taux Wakala et Moudharba pour les années 2012, 2013 et 2014.
- Ratification de la nomination de Monsieur Mohamed BICHIOU en qualité d'Administrateur.
- Fin du mandat d'un Administrateur.
- Régularisation du nombre des actionnaires.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinairesont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2014 - AS - 2119

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### BANQUE DE L'HABITAT Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 10 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la banque.
- **2-** Dissociation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.
- **3-** Approbation de la mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2120

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### BANQUE DE L'HABITAT Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 11 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 5- Résorption des résultats déficitaires par les réserves,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- 9- Lancement d'un Emprunt obligataire et/ou Subordonné.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

ASSEMBLEE GENERALE

### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET l'INDUSTRIE sont conviés à 9 heures en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 5 février 2015 à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du Rapport annuel du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'Exercice 2013.
- 3- Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux Administrateurs.
- 6- Transfert de réserves facultatives à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.
- 7- Affectation dans le compte « réserves facultatives » du montant représentant le solde du compte modification comptable au 31/12/2013.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 9 Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence pour les membres du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif de crédit.
- 11- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs .
- 12- Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs.
- 13- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002 - Tunis.

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

Le Conseil d'Administration

### Assemblée Générale Extraordinaire

La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" SA Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 05 Février 2015 à 15h, au siège social : Immeuble Lloyd Tunisien, AV Tahar Haddad les Berges du Lac, Tunis , afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de l'augmentation du capital social de 35 millions de dinars.
- 2- Modification corrélative de l'article 8 des statuts.
- 3- Pouvoirs au conseil d'administration

2014 - AS - 2106

### Projet de résolutions AGO

### ZITOUNA TAKAFUL

Siège social: Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la bourse, les jardins du lac, 1053 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 février 2015.

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire decide de distribuer les jetons de présence au Conseil d'Administration comme suit:

- Pour les Administrateurs fonctionnaires de l'Etat et représentants les intérêts de ce dernier dans le Conseil d'Administration de ZITOUNA TAKAFUL, les jetons de présence sont à verser à l'Etat Tunisien.
- Pour tous les autres Administrateurs, les jetons de présence leurs sont distribués personnellement sauf notification contraire de la personne morale dont ils représentent les intérêts le cas échéant.

Cette décision prend effet à partir de						
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à						

### **DEUXIEME RESOLUTION**

- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le modèle de gestion Wakala pour les années 2012, 2013 et 2014.
- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commission Wakala de 15% pour les années 2012 et 2013, et 17% pour l'année 2014.
- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commission Moudharba de 15% pour les années 2012, 2013 et 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
---	--

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de cooptation de Monsieur Mohamed BICHIOU en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

Monsieur Mohamed BICHIOU remercie les actionnaires de leurs confiances et déclare accepter la fonction d'Administrateur qui lui a été attribuée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

### **OUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance de la décision de La Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat en sa réunion N°50 du 06 Novembre 2014, décide de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Ali CHEKIR.

En conséquence la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états						
	financiers de						
ETAT Tunisien	2014						
ETAT Tunisien	2014						
Société AL KARAMA HOLDING SA	2016						
Société BANQUE ZITOUNA SA	2016						
Société PORTEFEUILLE INVEST SARL	2016						
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	2016						
Monsieur Makrem BEN SASSI	2015						
Monsieur Mohamed BICHIOU	2017						

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le nombre des actionnaires de ZITOUNA TAKAFUL devient inférieur au minimum légal et approuve la décision de charger la Société AL KARAMA HOLDING de saisir La Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat pour avis et régularisation

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

### **SERVICOM**

Siège Social: 65, Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I – Tunis -

La société SERVICOM publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014:

### 1. Indicateurs d'activités SERVICOM Consolidés au 31/12/2014 (KDT)

	4	ème trimesti	re	Au 31/12			
Désignation	2013 2014 Variation		2013	2014	Variation		
1-Produits d'exploitation	14 272	23 907	68%	45 080	67 413	50%	
SERVICOM	303	1 513	399%	3 740	4 073	9%	
SERVITRA	7 267	9 860	36%	20 562	34 043	66%	
SERVITRADE	4 755	7 589	60%	14 646	17 441	19%	
SERVIRAMA	2 002	2 887	44%	4 444	5 188	17%	
Autres	-55	2 058		1 688	6 668	295%	
2-Charges d'Exploitation	12 076	21 831	81%	39 909*	62 317	56%	
dont Charges de personnel	1 208	2 053	70%	5 042	7 953	58%	
3-Résultat d'Exploitation	2 196	2 076	-5%	5 171*	5 096	-1%	
4-Marge d'Exploitation	15,4%	8,7%	-6,7%	11,5%	7,6%	-3,9%	
5-Charges Financières	1 899	1 332	-30%	3 353	4 115	23%	

<sup>(\*)</sup> Chiffres tenant compte des autres pertes ordinaires

Le chiffre d'affaires consolidé de SERVICOM a observé durant l'année 2014 une croissance forte et qui avoisine les 50% passant de 45,1 MDT en 2013 à 67,4 MDT. Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation des volumes d'affaires du secteur des travaux publics, des secteurs de chauffage et climatisation en Tunisie et au Maroc et de l'activité IT & Mobility.

L'année 2014 a connu une diminution ponctuelle de la profitabilité due aux investissements importants dans les fondamentaux de la société. Ces investissements ont permis à la société de doubler de taille en deux ans de façon solide et pérenne et commenceront à donner leurs fruits rapidement avec une reprise soutenue de la profitabilité dès l'année 2015. En effet, SERVICOM a engagé des projets importants de développement et d'organisation :

- Développement à l'international : la création de filiales en France et en Algérie et l'augmentation du capital de SERVIRAMA au Maroc.
- Une refonte totale du système d'information en migrant vers une solution basée sur les technologies workflow, cloud, mobile et intégrée.

- La standardisation de l'organisation de tous les métiers en quatre départements : Vente, Avantvente, Technique/Gestion de projets et Support.
- Renforcement des outils de production :
  - o l'acquisition d'une usine d'asphalte qui a démarré la production au mois de juillet 2014 et l'achat d'engins de travaux publics
  - o la mise en place d'une usine de fabrication d'ascenseurs à Jebel Ouest dont le démarrage de la production est prévu courant le deuxième trimestre 2015.
- Un recrutement important de compétences qui a permis de renforcer la qualité de management des sociétés (taux d'encadrement de plus que 44% en 2014)
- Renforcement des fonds propres moyennant une augmentation de capital de 20 MDT réalisée en Mai 2014.

Pour 2015, le chiffre d'affaires prévisionnel consolidé se rapprochera des 80 MDT avec une augmentation de 28 % du résultat d'exploitation.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par :

### • Activité IT & Mobility :

Une croissance importante de l'activité IT & Mobility qui passe de 4,3 MDT en 2013 à 7,9 MDT en 2014 soit une croissance de 83 %. La croissance est due essentiellement au succès du lancement de toute une gamme de téléphones mobiles et de Smartphone de marque Servicom. 2014 est aussi marquée par un investissement important dans le marketing et dans la création de la marque Servicom.

Pour 2015 la société prévoit une croissance de 17% du chiffre d'affaires de cette activité pour atteindre 9,2 MDT et une amélioration de plus que 200% de l'EBIT pour dépasser les 400 KDT.

### • Activité Travaux Publics :

Le chiffre d'affaires de la société SERVITRA au 31/12/2014 a progressé de 66% par rapport à 2013 s'établissant à 34 MDT. Cette croissance est due essentiellement au renforcement de l'activité Routes et aménagement de quartiers et le décollage de l'activité construction.

L'année 2014 a été marquée par des investissements importants dans l'outil de production dont notamment l'acquisition d'une usine d'asphalte qui a démarré la production au mois de juillet 2014 et l'achat d'engins de travaux publics.

Pour 2015, le chiffre d'affaires prévisionnel est de 40 MDT avec une amélioration de la marge d'exploitation qui passera de 2.9 MDT en 2014 à plus que 4.1 MDT en 2015.

### • Activité Climatisation & Chauffage :

Le volume d'affaires de l'activité Climatisation a progressé de 26% passant de 10.1 MDT en 2013 à 12.8 MDT en 2014. L'année 2014 a été marquée par le démarrage de l'activité chauffage avec un partenariat avec le groupe Ariston sur la Tunisie et l'Algérie.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2015 est de 15.1MDT, soit une croissance de 18%, cette progression sera portée par l'activité climatisation principalement et les premières ventes de chauffage en Algérie.

### • Activité Ascenseur :

Le chiffre d'affaires de l'activité Ascenseur a progressé de 26% passant de 9.2 MDT en 2013 à 12 MDT en 2014 confirmant ainsi la position de leader sur ce marché en Tunisie. L'année 2014 a été marquée par l'investissement important dans l'usine de fabrication d'ascenseurs à Jebel Ouest dont le démarrage de la production est prévu courant le deuxième trimestre 2015.

Pour 2015, une croissance de l'activité Ascenseur de 23% est prévue avec un chiffre d'affaires qui passera de 12,1 MDT en 2014 à 14,9 MDT en 2015.

### 1. Indicateurs d'activités au 31/12/2014 SERVICOM INDIVIDUEL (KDT)

Servicom est un groupe chapoté par Servicom individuel, cotée en bourse.

Servicom individuel assure le rôle de Holding, ce qui implique qu'elle assume une grande partie des coûts financiers du groupe. Par ailleurs, les chiffres individuels de la société Servicom cotée en bourse ne représentent que 6% du volume d'activité du groupe et une partie seulement de l'activité IT & Mobility.

Ainsi, pour une meilleure analyse financière du groupe Servicom, veuillez-vous référer aux indicateurs consolidés.

	4è	4ème trimestre			Au 31/12		
	2013	2013   2014   Variation   20		2013	2014	Variation	
1-Produits d'exploitation	303	1 513	399%	3 740	4 073	9%	
Réseaux en cuivre et fibre optique	262	616	135%	1 448	1 731	20%	
Réseaux d'entreprises	35	840	2300%	1 702	1 617	-5%	
Accessoires de réseaux	6	58	867%	590	726	23%	
2-Charges d'Exploitation	445	1 401	215%	3 271*	4 050	24%	
dont Charges de personnel	219	114	-48%	642	502	-22%	
3-Résultat d'Exploitation	-142	112	-179%	469*	23	-95%	
4-Marge d'Exploitation	-46,9%	7,4%	54,3%	12,5%	0,6%	-11,9%	
5-Charges Financières nettes	17	174	924%	975	1 057	8%	

<sup>(\*)</sup> Chiffres tenant compte des autres pertes ordinaires

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

### **TELNET HOLDING SA**

Siège social: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2014.

### **LES INDICATEURS CONSOLIDES:**

	Quatrième T	RIMESTRE	de Janvier à	Décembre	VARIA	TION	31 DECEMBRE
	2013	2014	2013 (**)	2014 (***)	EN TND	%	2013 (**)
Produits d'exploitation (1)	10 649 339	9 872 271	40 389 092	41 887 020	1 497 928	3,71%	40 389 092
Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	8 078 895	7 815 343	31 492 466	34 550 829	3 058 363	9,71%	31 492 466
Pôle télécoms et intégration réseaux	2 030 293	1 076 135	7 036 126	4 445 838	<2 590 288>	<36,81%>	7 036 126
□ Pôle Services PLM	540 151	980 794	1 860 500	2 890 353	1 029 853	55,35%	1 860 500
Produits de placement	141 588	198 593	474 326	953 412	479 086	101,00%	474 326
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	207 451	382 126	293 792	1 223 066	929 274	316,30%	293 792
Charges d'exploitation (2) (*)	8 384 422	8 289 009	32 502 001	35 000 774	2 498 773	7,69%	32 502 001
☐ Charges de personnel	5 713 728	5 059 563	20 981 272	21 003 445	22 173	0,11%	20 981 272
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	3 586 119	2 951 831	13 688 679	12 243 759	<1 444 920>	<10,56%>	13 688 679
☐ Variation des travaux en cours	<915 425>	277 614	<2 167 950>	1 753 569	3 921 519	<-180,89%>	-2 167 950
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	21,27%	16,04%	19,53%	16,44%			19,53%

<sup>(\*):</sup> Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

### **LES INDICATEURS INDIVIDUELS:**

	Quatrième	TRIMESTRE	de Janvier à Décembre		VARIATION		31 DECEMBRE
	2013	2014	2013 (**)	2014 (***)	EN TND	%	2013 (**)
Produits d'exploitation (1)	617 316	601 608	5 903 604	7 191 047	1 287 443	21,81%	5 903 604
Produits de placement	73 232	248 774	405 883	858 772	452 889	111,58%	405 883
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-6 451	148 408	154 157	486 633	332 476	215,67%	154 157
Charges d'exploitation (2) (*)	558 034	670 531	2 313 879	2 352 722	38 843	1,68%	2 313 879
☐ Charges de personnel	380 910	480 744	1 680 923	1 753 027	72 104	4,29%	1 680 923
☐ Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	177 124	189 787	632 956	599 695	-33 261	-5,25%	632 956
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	9,60%	<11,46%>	60,81%	67,28%			60,81%

<sup>(\*):</sup> Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

<sup>(\*\*):</sup> Selon les états financiers définitifs après audit par le commissaire aux comptes

<sup>(\*\*\*):</sup> Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

<sup>(\*\*) :</sup> Selon les états financiers définitifs après audit par le commissaire aux comptes

<sup>(\*\*\*):</sup> Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

### **FAITS MARQUANTS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2014 :**

Au niveau management, le trimestre s'est marqué par la prise de fonctions de :

- Monsieur Raouf CHEKIR en tant que Directeur Général de la société mère TELNET HOLDING;
- Monsieur Raouf CHEKIR en tant que Président du conseil d'administration des filiales TELNET INCORPORATED; TELNET TECHNOLOGIES et DATA BOX;
- Monsieur Raouf CHEKIR en tant que Gérant des filiales TELNET ELECTRONICS et TELNET INNOVATION LABS ; et
- Monsieur Slim KALLEL en tant que Président de la filiale TELNET CONSULTING en France.

### **COMMENTAIRES DES INDICATEURS :**

### **Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de **40 389 092 dinars** aux 31 décembre 2013 à **41 887 020 dinars** au 31 décembre 2014 enregistrant une évolution globale de **3,71%**.

Les indicateurs aux 31 décembre 2014 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente 82,49% des produits d'exploitation au 31 décembre 2014):

Au 31 décembre 2014, l'activité de ce pôle a connu une <u>évolution de 9,71%</u> par rapport au 31 décembre 2013 particulièrement au niveau des activités **Défense-Avionique** (+30%) suite à l'obtention de nouveaux projets d'envergure auprès de Safran ( équipementier d'Air bus) et l'activité **Système d'information** (+41%) suite à l'obtention et renforcement de nos équipes chez nos clients.

• <u>Pôle télécoms et intégration réseaux (représente 10,61 % des produits d'exploitation au 31 décembre 2014)</u>:

Au 31 décembre 2014, l'activité de ce pôle a connu une **régression importante de 36,81%** par rapport au 31 décembre 2013 qui s'explique par :

- 1- Data Box a signé en début de l'année 2014 des contrats avec les trois opérateurs de télécommunications en Tunisie d'une valeur totale de 6,5 MDT. A ce jour uniquement 20% de ces contrats ont été achevés et facturés à la date du 31 décembre 2014.
- 2- Data Box a signé fin 2013 un marché cadre à commande avec Algérie Telecom d'un montant de 4,3M USD. Une première commande de 15% a été achevée durant le premier trimestre 2014. La commande restante prévue sur le deuxième trimestre 2014 et estimée à 3,8M USD reste en attente de confirmation par Algérie Telecom.
- Pôle services PLM (représente 6,90 % des produits d'exploitation au 31 décembre 2014) :

Les produits d'exploitation de ce pôle ont connu une <u>évolution importante de 55,35 %</u> par rapport au 31 décembre 2013. Cette évolution est due essentiellement à la consolidation de l'activité R&D Mécanique par le lancement de projets en mode forfait au profit du Centre d'Etudes et de Recherche pour l'Automobile (France) en parallèle aux projets déjà en cours en mode récurrent.

### **&** EBITDA:

- Au 31 décembre 2014, l'EBTIDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 6 886 246 dinars contre 7 887 091 dinars au quatrième trimestre 2013
- Au 31 décembre 2014, L'EBTIDA de la société TELNET HOLDING 2014 s'élève à 4 838 325 dinars contre 3 589 725 dinars au quatrième trimestre 2013.

### **❖** Marge d'EBITDA:

- Au 31 décembre 2014, la marge d'EBTIDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 16,44%;
- Au 31 décembre 2014, la marge d'EBTIDA de la société TELNET HOLDING s'élève à 67,28%.

### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins Officiels du CMF en date des 15/01/2015, 16/01/2015, 19/01/2015 et 20/01/2015

# Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2015-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80%;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard **le 22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

### But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

### Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### • Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

### Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 avril 2020** pour les deux Catégories A et C et le **22 avril 2022** pour la Catégorie B.

### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 22 avril 2016.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

### • Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

### • Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

### Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- √ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

### • Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- √ 5 années pour la catégorie B.

### Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 06 janvier 2015.

### Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

### Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

### Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Prise en charge par Tunisie Clearing:

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijar Leasing 2014» enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

### AVIS

### **COURBE DES TAUX DU 02 FEVRIER 2015**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,958%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,960%	1 003,763
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,967%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,978%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,990%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		5,045%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,057%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,062%	1 000,107
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,069%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,080%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,092%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,106%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016	5,115%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,147%	1 003,376
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,432%	914,463
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,515%	995,667
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,796%	1 022,894
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,046%		980,437
	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	980,068
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	794,160
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	978,440
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	968,155
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		958,656
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,580
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	950,475
	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		963,059

<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TIT					TITRI	ES OPCVI	М
Dénomination	Gestionnaire	Date d'o	ouverture	VL au 3	31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE C.		ON				
day, way a construction of the construction of	SICAV OBLIGATAIRES DE CA		07/02	ı	452.070	452 500	452 550
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS  FCP OBLIGATAIRES DE CAPI		07/92 Ougatidienne	,	153,079	153,509	153,550
2 FCP SALAMETT CAP	AFC		01/07	'	13,510	13,550	13,554
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/1	12/14		99,995	99,894	99,897
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	ALISATION - VL	HEBDOMADAIR	E			
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI		01/06		1,392	1,396	1,397
	SICAV MIXTES D			1			
5 SICAV AMEN 6 SICAV PLUS	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS		05/93		37,429 50,906	37,519 51,032	37,528 51,046
USICAVILUS	FCP MIXTES DE CAPITAL				30,300	31,032	31,040
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/0	04/08		164,460	163,982	163,861
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION		04/08		578,304		579,199
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	+	10/08		113,984		115,006
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE 11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		10/08		125,520 120,253	126,300 121,682	126,218 121,676
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE		05/09		112,606	· · · · ·	112,668
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	+	10/09		95,252		97,379
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/0	07/08		134,724	130,970	131,310
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS		09/10		93,485	91,048	91,026
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	+	05/11		102,726		102,532
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS  MENA CAPITAL PARTNERS		12/14 12/14		99,994 99,994	102,458	102,640
18 MCP EQUITY FUND	FCP MIXTES DE CAPITALIA				99,994	102,891	103,164
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	-	03/07		1 439,180	1 445,911	1 449,873
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/0	02/04		2 385,305	2 392,240	2 394,547
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	_	02/10		112,115		110,124
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX		10/08		104,580	103,952	103,906
23 FCP SECURITE 24 FCP FINA 60	BNA CAPITAUX FINACORP		10/08		130,887 1 207,035	131,080 1 217,177	131,470 1 218,783
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE		28/03/08 04/05/09		133,033		131,359
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/0	03/09		16,255		16,281
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS		10/12		5 158,963	5 134,105	5 134,636
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS		11/13		5 004,703		4 989,968
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE 30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI UFI	_	01/06		2,329 2,022	2,324 2,026	2,321 2,025
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI		09/09		1,116		
	OPCVM DE	DISTRIBUTIO	N				
		Date	Dernier di	vidende	VL au		
Dénomination	Gestionnaire	d'ouverture	Date de paiement	Montant	31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
		LIGATAIRES					
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00			108,488	-	108,893
33 AMEN PREMIÈRE SICAV 34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/04/00 10/05/06	14/04/14 17/04/14	3,727 3,865	103,995 106,020	-	104,318 106,395
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		4,080	100,020	,	108,395
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916		104,330
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14		106,837	107,095	107,125
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303		104,722
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14		102,996	-	103,336
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	16/04/07 12/11/01	05/05/14 23/05/14		103,089 105,095	103,354 105,401	103,380 105,430
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14		102,119		102,444
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14		104,165		104,546
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14		104,217	104,549	104,579
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676		107,049
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAC SA MAXULA BOURSE	20/05/02 02/02/10	22/04/14 02/06/14	3,914 3,121	105,639 103,337	105,973 103,637	106,005 103,666
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14		103,537	102,947	102,978
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702		105,075
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97		4,035	102,786	-	103,173
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14		103,707	104,053	104,083
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 53 SICAV L'ÉPARGNANT	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	05/06/08 20/02/97	02/06/14 26/05/14	3,198 4,094	104,892 102,652		105,243 103,041
53 SICAV L'EPARGNANI 54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08			102,652	-	103,041
55 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05			104,957	105,247	105,276
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,689	102,720

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRE	S OPCV	M	TITRES	<b>OPCV</b> M	1
_		FCP OBLIGATAIRES	- VL OUOTIDIEN	NE				
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,559	10,563
_	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,089	103,118
	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,367	104,402
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE FCP OBLIGATAIRES -	20/01/15	-	-	-	100,043	100,042
61	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF SICAV M	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,788	101,869
62	ARABIA SICAV	AFC SICAV M	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,392	65,081
	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	146,957	146,807
	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 484,468	1 481,935
	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,086	113,087
	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	111,662	111,527
	SICAV BNA SICAV SECURITY	BNA CAPITAUX COFIB CAPITAL FINANCE	14/04/00 26/07/99	26/05/14 19/05/14	0,559 0,409	85,430 17,176	85,148 17,251	85,179 17,277
_	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	275,463	276,338
	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	32,036	32,065
71	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 396,568	2 399,277
	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,699	76,679
_	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95 01/02/99	13/05/14 16/05/14	1,369 1,198	57,858	57,760	57,763
	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,198	100,944 110,547	99,027 107,147	99,021 107,005
	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,565	94,544
		FCP MIXTES - VI					,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,
	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,441	11,426
_	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,485	12,466
_	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	16,005	15,947
	FCP IRADETT CEA ATTIJARI FCP CEA	AFC ATTIJARI GESTION	02/01/07 30/06/09	21/04/14 26/05/14	0,273 0,232	14,845 13,041	15,016 13,038	14,959 13,067
	ATTIJARI FCF CEA ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,516	11,493
	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,673	10,665
84	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,749	10,749
85	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	127,694	127,782
	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,406	124,275
	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,579	10,571
_	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS FCP VALEURS CEA	STB MANAGER	08/09/08 04/06/07	05/05/14 30/05/14	2,642 0,218	109,024 20,475	107,082 20,324	106,811 20,366
_	FCP AL IMTIEZ	TUNISIE VALEURS TSI	01/07/11	20/05/14	0,218	76,592	73,893	74,209
	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	20/03/14	- 0,202	79,825	76,573	76,658
	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,689	97,623
93	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,284	85,101
94	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,574	96,597
_	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,542	104,608
	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,961	8,954
	FCP AL BARAKA UBCI - FCP CEA	CGI UBCI FINANCE	30/09/13 22/09/14	-	-	7,293 105,862	7,045 102,412	7,040 102,457
98	JUBCI - FCF CEA	FCP MIXTES - VL		-1_		105,862	102,412	102,457
	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	104,081	104,123
	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,614	99,865
	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	140,696	140,164
_	AL AMANAH ETHICAL FCP AL AMANAH EQUITY FCP	CGF CGF	25/05/09 25/02/08	23/05/14 23/05/14	0,124 2,674	10,578 122,856	10,200 119,951	10,154 119,566
_	AL AMANAH EQUITI FCF AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,112	119,530
	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,829	104,799
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	103,574	103,258
	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	181,908	183,030
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	167,417	168,404
_	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	146,616	147,395
	MAC EXCELLENCE FCP MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA MAC SA	28/04/06 20/07/09	27/05/13	63,142	11 701,904 18,545	12 131,463 18,622	12 269,211 18,811
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10			134,499	135,491	135,612
_	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,451	104,232
	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902 En	dissolution	En dissolution
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	117,960	121,315
	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 758,245	8 796,525
	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,990	8,967
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA FCP ACTIONS - V	11/12/14	-	-	99,599	98,506	99,135
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	_[		_I	99,913	100,075
		FCP ACTIONS - VL		3			- 5,0 .0	.00,070
120	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,844	8,870
	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14		-	99,181	98,975	98,652
* En	dissolution pour expiration de la durée de vie							

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 deme Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 :cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

### SICAV PLUS

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.497.511, un actif net D : 3.484.987 et un bénéfice de la période de D : 34.315.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 Janvier 2015

Le commissaire aux comptes:

**DELTA CONSULT** 

Walid BEN SALAH

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	2 679 795	3 541 589
Actions et droits rattachés		47	47
Obligations et valeurs assimilées		2 638 368	3 482 851
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 381	58 691
Placements monétaires et disponibilités	-	816 860	1 051 149
Placements monétaires	5	813 120	1 045 338
Disponibilités		3 740	5 811
Créances d'exploitation	6 _	855	<u>-</u> ,
TOTAL ACTIF	-	3 497 511	4 592 738
	=		
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 892	10 870
Autres créditeurs divers	8	2 632	10 930
TOTAL PASSIF	<del>-</del>	12 524	21 800
ACTIF NET			
Capital	9	3 381 617	4 427 012
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		103 370	143 926
ACTIF NET	-	3 484 987	4 570 938
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	- =	3 497 511	4 592 738

### **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	34 625	169 210	47 933	192 352
Revenus des actions Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		34 086 539	3 166 786 2 421		2 189 200 3 150
Revenus des placements monétaires	11	8 100	29 594	7 290	29 965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		42 726	198 805	55 223	222 317
Charges de gestion des placements	12	(10 043)	(48 035)	(12 788)	(51 254)
REVENU NET DES PLACEMENTS		32 683	150 770	42 435	171 063
Autres produits		-	-	98	138
Autres charges	13	(1 791)	(6 532)	(1 698)	(7 542)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 892	144 238	40 835	163 659
Régularisation du résultat d'exploitation		(45 692)	(40 868)	(22 794)	(19 733)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(14 800)	103 370	18 041	143 926
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		45 692	40 868	22 794	19 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 641	20 919	4 850	(497)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(4 217)	(13 698)	(6 708)	7 104
RESULTAT DE LA PERIODE		34 315	151 458	38 977	170 266

### ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Monta	(Montants exprimés en dinar tunisien)				
	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Année 2013	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	34 315	151 458	38 977	170 266	
Résultat d'exploitation	30 892	144 238	40 835	163 659	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 641	20 919	4 850	(497)	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 217)	(13 698)	(6 708)	7 104	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 893 532)	(1 237 409)	(794 447)	(452 204)	
Souscriptions					
- Capital	1 005 375	4 356 784	948 466	4 851 819	
- Régularisation des sommes non distribuables	34 107	86 356	31 685	89 690	
- Régularisation des sommes distribuables	28 648	129 951	28 369	185 528	
Rachats					
- Capital	(2 792 682)	(5 513 367)	(1 695 198)	(5 270 127)	
- Régularisation des sommes non distribuables	(94 640)	(126 314)	(56 606)	(103 853)	
- Régularisation des sommes distribuables	(74 340)	(170 819)	(51 163)	(205 261)	
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 859 217)	(1 085 951)	(755 470)	(281 938)	
ACTIF NET					
En début de période	5 344 204	4 570 938	5 326 408	4 852 876	
En fin de période	3 484 987	3 484 987	4 570 938	4 570 938	
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	105 866	92 664	108 814	101 711	
En fin de période	68 455	68 455	92 664	92 664	
VALEUR LIQUIDATIVE	50,909	50,909	49,328	49,328	
TAUX DE RENDEMENT	0,85%	3,21%	0,77%	3,39%	

### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2014

### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-** Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014, à D : 2.679.795 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions & droits rattachés		36	47	0,00%
7.00.00.00 0 0.00.00 1 0.00.00				0,0070
Actions & droits rattachés		36	47	0,00%
TPR	11	36	47	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 563 930	2 638 368	75,71%
Obligations des sociétés		1 020 586	1 050 237	30,14%
				,
AMEN BANK 2006	1 000	30 000	31 290	0,90%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	81 162	2,33%
ATL 2010/2 TV	1 000	60 000	60 016	1,72%
BTE 2010 B	600	48 000	48 652	1,40%
CIL 2010/2	700	14 000	14 097	0,40%
CIL 2011/1 TF	1 000	40 000	41 543	1,19%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	41 033	1,18%
TL 2011/3 F	1 000	60 000	62 553	1,79%
TL 2012-2 B	500	50 000	52 462	1,51%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	82 378	2,36%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	101 430	2,91%
TUNISIE FACTORING 20	1 000	100 000	100 749	2,89%
UIB 2011/1 TR B	500	42 500	43 251	1,24%
UIB 2011/2	1 500	104 666	109 774	3,15%
UIB 2012/1 A	2 000	171 420	179 847	5,16%
Obligations de l'Etat		11 149	11 463	0,33%
Emprunt national 2014	1 138	11 149	11 463	0,33%
Bons du Trésor Assimilables		887 262	907 115	26,03%
BTA 11/08/2022 5,6%	138	131 651	134 073	3,85%
BTA 12/02/2020 5,5%	370	358 195	374 705	10,75%
BTA 12/12/2016 5.25%	400	397 416	398 337	11,43%
Bons du Trésor Zéro Coupon		644 934	669 552	19,21%
BTZC 10 2016	200	173 464	180 465	5,18%
BTZC 10 2016	542			14,03%

Titres des Organismes de Placement Collectif		41 118	41 381	1,19%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	41 118	41 381	1,19%
Total		2 605 084	2 679 795	76,90%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,62%

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 813.120 contre D : 1.045.338 au 31.12.2013, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
втс				
	140 000	139 044	139 058	3,99%
BTC 52 semaines au 24/02/2015	140 000	139 044	139 058	3,99%
Dépôt à vue		578 054	580 269	16,65%
Amen bank pasteur		578 054	580 269	16,65%
Dépôt à terme		90 000	93 793	2,69%
Amen bank pasteur		90 000	93 793	2,69%
Total général		807 098	813 120	23,33%
Pourcentage par rapport au total des actifs			·	23,25%

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 855 contre un solde nul à la même date de l'exercice précédent et correpond à la retenue à la source sur les coupons courus sur obligations.

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à D : 9.892, contre D : 10.870 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Montant HT TVA	8 511 1 532	10 837 1 951
Total TTC	10 043	12 788
Retenue à la source	151	1 918
Net à payer	9 892	10 870

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 2.632, contre D : 10.930 au 31.12.2013, et se détaille ainsi :

	31/12/2014	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	296	387
Retenues à la source à payer Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	151	1 918
de décembre	1 171	8 582
TCL	32	43
Intérêts intercalaires sur obligations	983	-
Total	2 632	10 930

### Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2013

Montant	4 427 012
Nombre de titres	92 664
Nombre d'actionnaires	688
Souscriptions réalisées	
Montant	4 356 784
Nombre de titres émis	91 194
Nombre d'actionnaires nouveaux	140

### Rachats effectués

Montant	(5 513 367)
Nombre de titres rachetés	(115 403)
Nombre d'actionnaires sortants	(148)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres		(13 698)
Régularisation des sommes non distribuables		(2 357)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	143 926
Régularisation des résultats antérieurs incorporés a	u capital	(37 602)

### Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2014.

### Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent  $\,D:34.625$ , pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014, contre  $\,D:47.933\,$  pour la période allant du 01.10 au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	Année 2013
Revenus des actions et valeurs assimilées - dividendes Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	3	-	2
Revenus des obligations - intérêts Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	12 699	45 482	12 249	46 081
- intérêts (BTA, BTZC)  Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif Revenus des parts des Fonds Communs de Créances	21 388	121 305	34 956	143 119
- intérêts	539	2 421	728	3 150
TOTAL	34 625	169 210	47 933	192 352

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 8.100, contre D : 7.290 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2013 et représente le montant des intérêts au titre du quatriéme trimestre 2014 sur les dépôts à vue, les dépôts à terme, les bons de trésor et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des dépôts à terme Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés Intérêts des BTC	2 215 1 042 4 737 107	12 357 3 793 13 338 107	3 584 - 3 706 -	13 735 - 14 397 1 833
TOTAL	8 100	29 594	7 290	29 965

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 10.043, contre D : 12.788 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2014.

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	Année 2013
Commission de gestion	10 043	48 035	12 788	51 254
Total	10 043	48 035	12 788	51 254

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 1.791, contre D : 1.698 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	Année 2013
	au 31/12/2014	au 31/12/2014	au 31/12/2013	
Redevance CMF	1 004	4 803	1 279	5 118
TCL	114	526	140	1 523
Autres	673	1 203	279	901
Total	1 791	6 532	1 698	7 542

Note 14 : Autres informations
Rémunération du gestionnaire :
La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.
Rémunération du dépositaire :
La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

### **TUNISIE SICAV**

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 562.571.525, un actif net de D : 560.817.542 et un bénéfice de la période de D : 4.816.119.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

<u>Tunis</u>, le 26 Janvier 2015 **Le commissaire aux comptes:** 

FINOR Karim DEROUICHE

# **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
	_		
Portefeuille-titres	4	419 376 171	369 758 388
Obligations et valeurs assimilées Titres des Organismes de Placement Collectif		407 953 954 11 422 217	357 947 694 11 810 694
Placements monétaires et disponibilités	- -	143 195 354	160 937 656
Placements monétaires Disponibilités	5	141 992 435 1 202 919	158 619 905 2 317 751
Créances d'exploitation	6		4 760 830
TOTAL ACTIF	-	562 571 525	535 456 874
PASSIF			
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 646 899	1 351 121
Autres créditeurs divers	8	107 084	469 782
TOTAL PASSIF	-	1 753 983	1 820 903
ACTIF NET			
Capital	9	542 948 853	517 589 341
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 868 689	16 046 630
ACTIF NET	-	560 817 542	533 635 971
TOTAL PASSIF ET ACT	IF NET	562 571 525	535 456 874

	ETA <sup>-</sup>	T DE RESULTAT			
(M	ontants exp	orimés en dinars tu	ınisiens)		
	Note	Période du 01/10	Période du 01/01	Période du 01/10	Période du 01/01
		au 31/12/2014	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	10	4 727 042	18 530 125	4 375 861	16 497 042
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 719 540	18 141 883	4 363 091	16 078 917
Revenus des titres des Organismes de Placemen	t Collectif	7 502	388 242	12 770	418 125
Revenus des placements monétaires	11	1 778 548	6 026 428	1 564 440	5 619 188
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 505 590	24 556 553	5 940 301	22 116 231
Charges de gestion des placements	12	(1 671 979)	(6 408 281)	(1 589 554)	(6 008 822)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 833 611	18 148 272	4 350 748	16 107 409
Autres produits		13 271	39 989	15 883	38 523
Autres charges	13	(159 755)	(609 926)	(155 866)	(578 887)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 687 127	17 578 334	4 210 765	15 567 045
Régularisation du résultat d'exploitation		22 622	290 355	200 314	479 585
Regularisation du resultat d'exploitation		22 022	290 333	200 314	479 363
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 709 749	17 868 688,742	4 411 079	16 046 630
Régularisation du résultat d'exploitation (ann	ulation)	(22 622)	(290 355)	(200 314)	(479 585)
Variation des plus (ou moins) values potentie	lles sur titre	126 015	78 160	119 470	137 877
Plus (ou moins) values réalisées sur cession d	les titres	2 977	413 265	169 081	311 156
RESULTAT DE LA PERIODE		4 816 119	18 069 758	4 499 315	16 016 078

# **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Période du 01/01 au 31/12/2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 816 119	18 069 758	4 499 315	16 016 078
	4 / 07 127	17 570 224	4 210 7/5	15 5/7 0/5
Résultat d'exploitation	4 687 127	17 578 334	4 210 765	15 567 045
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	126 015 2 977	78 160 413 265	119 470 169 081	137 877 311 156
. ,	0.1/0.100		0.051.000	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 168 400	9 111 813	9 951 092	36 339 262
Souscriptions				
- Capital	158 728 297	578 229 127	201 424 199	663 978 369
<ul> <li>Régularisation des sommes non distribuables</li> </ul>	5 049 625	11 524 849	6 268 221	12 788 747
- Régularisation des sommes distribuables	4 690 167	17 295 799	5 590 819	19 073 541
Rachats				
- Capital	(156 648 400)	(569 670 251)	(191 962 239)	(629 190 013)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 983 743)	(11 262 267)	(5 979 403)	(11 717 427)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 667 545)	(17 005 444)	(5 390 504)	(18 593 956)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 984 519	27 181 571	14 450 407	52 355 340
ACTIF NET				
En début de période	553 833 023	533 635 971	519 185 564	481 280 631
En fin de période	560 817 542	560 817 542	533 635 971	533 635 971
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	3 648 754	3 603 645	3 535 696	3 353 820
En fin de période	3 663 235	3 663 235	3 603 645	3 603 645
VALEUR LIQUIDATIVE	153,094	153,094	148,082	148,082
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	3,38%	0,85%	3,19%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

#### **AU 31 DECEMBRE 2014**

#### NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", «AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

## NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

# 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D: 419.376.171 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2014	% actif net
Obligations at valours		•		
Obligations et valeurs assimilées		394 883 899	407 953 954	72,74%
Obligations des sociétés		142 193 689	145 718 786	25,98%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 320 000	1 362 312	0,24%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 050 000	1 086 247	0,19%
AIL 2010/1	13 000	260 000	268 018	0,05%
AIL 2011/1	20 000	800 000	825 004	0,15%
AIL 2012/1 F	19 000	1 140 000	1 174 631	0,21%
AIL 2013-1 TF	20 000	1 600 000	1 652 778	0,29%
AIL 2014-1 TF	10 000	1 000 000	1 024 640	0,18%
AMEN BANK 2006	34 000	1 020 000	1 063 848	0,19%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	6 452 160	6 552 701	1,17%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 820 000	1 843 603	0,33%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 312 000	2 345 572	0,42%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	800 000	811 570	0,14%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	3 522 450	3 561 590	0,64%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	266 600	269 739	0,05%
AMEN BANK SUB.2014-C	37 000	3 700 000	3 701 788	0,66%
ATB 2007/1 A	8 000	240 000	246 545	0,04%
ATB 2007/1 D	8 000	576 000	595 193	0,11%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 250 000	1 284 832	0,23%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 058 450	0,37%
ATL 2010/1	70 000	1 400 000	1 423 359	0,25%
ATL 2010/2 TV	24 000	1 440 000	1 440 374	0,26%

ı		1	1	
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 610 274	0,47%
ATL 2012/1 TF	29 000	1 740 000	1 790 427	0,32%
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 113 569	0,56%
ATL 2013-2 TF	35 000	3 500 000	3 525 959	0,63%
ATL 2014-1	15 000	1 500 000	1 569 600	0,28%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	1 000 000	1 035 822	0,18%
ATL 2014-3 CAT A	15 000	1 500 000	1 504 664	0,27%
ATL 2014-3 CAT C	10 000	1 000 000	1 003 932	0,18%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	816 202	0,15%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	600 000	601 160	0,11%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 142 873	1 191 035	0,21%
ATTIJARI LEAS. SUB14	5 000	500 000	500 510	0,09%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	600 000	617 671	0,11%
ATTIJARI LEASING 201	10 000	1 000 000	1 033 140	0,18%
BH 2009	75 000	5 767 500	5 768 170	1,03%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	1 761 782	0,31%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 333 000	1 375 450	0,25%
BTE 2009	24 600	1 230 000	1 245 286	0,22%
BTE 2010 B	25 900	2 072 000	2 100 161	0,37%
BTE 2011 A	2 500	250 000	260 938	0,05%
BTE 2011 B	30 000	2 700 000	2 820 575	0,50%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 099 800	1 141 736	0,20%
BTK 2009 CAT.D	8 500	680 000	706 941	0,13%
BTK 2012/1 B	40 000	2 857 200	2 875 742	0,51%
BTK SUBORDONNE 2014-	30 000	3 000 000	3 008 216	0,54%
CHO 2009	6 000	375 000	377 096	0,07%
CIL 2009/3	17 000	340 000	353 185	0,06%
CIL 2010/1	50 000	1 000 000	1 017 836	0,18%
CIL 2010/2	25 300	506 000	509 517	0,09%
CIL 2011/1 TF	12 000	480 000	498 516	0,09%
CIL 2011/1 TV	6 000	240 000	249 384	0,04%
CIL 2012/1 TF	20 000	1 200 000	1 243 713	0,22%
CIL 2012/2 TF	15 000	1 200 000	1 253 510	0,22%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 008 263	0,36%
CIL 2014/1	15 000	1 500 000	1 540 241	0,27%
CIL 2014/2	15 000	1 500 000	1 509 243	0,27%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 055 775	0,19%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	100 000	102 267	0,02%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	200 000	200 860	0,04%
HANNIBAL LEAS.2013/1	15 000	1 200 000	1 241 559	0,22%
HANNIBAL LEASE 2013/	20 000	2 000 000	2 096 894	0,37%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	360 000	365 060	0,07%
MEUBLATEX 2008	2 000	80 000	81 193	0,01%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 612 904	0,47%
SERVICOM 2012	8 000	640 000	667 585	0,12%
STB 2008/1	11 250	703 125	725 806	0,13%
STB 2008/2	27 000	1 856 250	1 940 086	0,35%
STB 2010/1	50 000	3 666 000	3 786 976	0,68%
TL 2009/2	18 000	360 000	371 242	0,07%
TL 2010/1	19 000	380 000	389 135	0,07%
TL 2010/2	22 000	440 000	442 333	0,08%
TL 2011/1 F	24 600	984 000	1 009 422	0,18%
TL 2011/2 F TL 2011/3 F	27 700 35 000	1 107 376 2 098 980	1 116 678 2 190 034	0,20%
TL 2011/3 F	20 000	2 000 000	2 098 472	0,39% 0,37%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 574 315	0,37%
1   20   2/   10   11	23 000	2 300 000	2014010	0,40 /0

TL 2013-1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 028 603	0,36%
TL 2014-1 CAT A TF	24 510	2 451 000	2 546 923	0,45%
TL 2014-2 CAT.A TF	15 000	1 500 000	1 504 220	0,27%
TL 2014-2 CAT.B TF	10 000	1 000 000	1 002 906	0,18%
TL SUB 2010 TV	10 000	400 000	415 961	0,07%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	500 000	526 581	0,09%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 582 455	0,28%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	240 000	249 205	0,04%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	1 600 000	1 659 897	0,30%
TUNISIE FACTORING 20	10 000	1 000 000	1 007 493	0,18%
UBCI 2013	15 000	1 500 000	1 548 066	0,28%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 000 000	1 019 332	0,18%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 999 500	2 040 008	0,36%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 750 000	3 830 787	0,68%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 550 000	2 595 070	0,46%
UIB 2011/2	42 000	2 992 914	3 124 493	0,56%
UIB 2012/1 A	42 500	3 637 961	3 817 800	0,68%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	200 000	208 434	0,04%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	800 000	809 696	0,14%
Obligations de L'ETAT		7 470 516	7 668 103	1,37%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	48 282	470 516	484 108	0,09%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	70 000	7 000 000	7 183 995	1,28%
Bons du trésor assimilables		226 543 622	231 824 303	41,34%
DTA 00 0045 70/	050	057.450	074 000	0.050/
BTA 02-2015-7%	256	257 152	271 828	0,05%
BTA 05 2022 6,9%	75 75 000	77 400	80 446	0,01%
BTA 11/08/2022 5,6%	75 922	72 360 073	73 692 639 42 351 459	13,14%
BTA 12/02/2020 5,5% BTA 12/10/2015 5.00%	42 010 829	40 580 009		7,55%
BTA 12/10/2018 5,5%	60 146	826 459 58 416 877	834 563 59 018 667	0,15%
BTA 12/10/2016 5,5%	500	497 550	498 701	10,52% 0,09%
BTA 14 OCTOBRE 2020	18 400	17 646 500	17 832 328	3,18%
BTA 15/01/2018 5,3%	4 573	4 507 228	4 726 823	0,84%
BTA MARS 2016 5.25%	438	437 684	452 603	0,08%
BTA MARS 2010 5.25%	31 600	30 936 690	32 064 247	5,72%
DTA WARG 2019 3,376	31 000	30 930 090	32 004 247	3,7276
Bons du trésor zéro coupon		18 676 071	22 742 762	4,06%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	4 190 903	0,75%
BTZC OCT 2016	550	290 675	450 224	0,08%
BTZC OCT 2016	8 620	7 476 298	7 778 043	1,39%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	3 185 967	0,57%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 468 413	0,62%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 207 339	0,22%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 676 742	0,30%
BTZC OCT 2016	960	515 040	785 130	0,14%
Titres des Organismes de Placement Collectif		10 994 544	11 422 217	2,04%
Parts des Fonds Commun de		10 994 944	11 422 211	<b>∠,U4</b> %
•	I			1
Créances BIAT CREDIMMO 1		553 951	557 468	0,10%

Pourcentage par rapport au total des actifs				74,55%
TOTAL		405 878 442	419 376 171	74,78%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	863 508	0,15%
Parts des Fonds Commun de Placements		600 000	863 508	0,15%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	562 257	0,10%
SICAV ENTREPRISE MAXULA INVEST.SICAV	14 563 8 021	1 499 945 825 351	1 528 489 841 339	0,27% 0,15%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 980 438	0,35%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 657 480	0,30%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 618 474	0,47%
Actions SICAV GO SICAV	7 959	809 559	812 765	0,14%
Titres d'OPCVM		9 840 593	10 001 241	1,78%
FCC BIAT CREDIMMO 2 P2 FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000 1 000	142 776 411 175	143 660 413 807	0,03% 0,07%
LEGG BLAT OBERUANO O BO	4 000	4.40.770	4 40 000	0.000/

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 141.992.435 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôt à vue		21 767 712	21 852 018	3,90%
AMEN BANK SIEGE		774 917	786 008	0,14%
AMEN BANK ARIANA		4 974	4 994	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA		2 560	2 570	0,00%
AMEN BANK NABEUL		56 566	56 797	0,01%
AMEN BANK PASTEUR		20 839 168	20 911 756	3,73%
AMEN BANK SOUSSE		4 155	4 172	0,00%
AMEN BANK SFAX		85 372	85 721	0,02%
Dépôt à terme		47 000 000	48 113 200	8,58%
AMEN BANK NABEUL		310 000	323 065	0,06%
AMEN BANK PASTEUR		35 159 000	35 851 603	6,39%
AMEN BANK SFAX		2 046 000	2 134 255	0,38%
AMEN BANK SIEGE		724 000	748 973	0,13%
AMEN BANK SOUSSE		3 831 000	3 952 331	0,70%
AMEN BANK ARIANA		4 000 000	4 132 257	0,74%
AMEN BANK CHARGUIA		930 000	970 717	0,17%
Certificat de dépôt	20 500 000	19 931 371	20 237 728	3,61%
AMEN BANK au 31/03/2015 à				
6,97% pour 360 jours	1 000 000	947 873	987 113	0,18%
AMEN BANK au 20/05/2015 à 6,97% pour 365 jours	2 000 000	1 894 394	1 959 783	0,35%

AMEN BANK ou 20/05/2015 à	1 1		I	1
AMEN BANK au 20/05/2015 à 6,97% pour 365 jours UBCI au 06/02/2015 à 6,43%	1 000 000	947 197	979 891	0,17%
pour 70 jours	3 000 000	2 970 364	2 984 759	0,53%
AMEN BANK au 25/05/2015 à 6,97% pour 360 jours AMEN BANK au 02/09/2015 à	1 500 000	1 421 810	1 468 724	0,26%
7,65% pour 365 jours	3 000 000	2 827 249	2 884 517	0,51%
AMEN BANK au 19/01/2015 à 6,53% pour 60 jours AMEN BANK au 25/01/2015 à	3 000 000	2 974 161	2 992 248	0,53%
6,53% pour 60 jours	500 000	495 694	498 565	0,09%
AMEN BANK au 22/01/2015 à 6,53% pour 60 jours AMEN BANK au 21/01/2015 à	2 500 000	2 478 468	2 492 464	0,44%
6,53% pour 60 jours	3 000 000	2 974 161	2 989 664	0,53%
Billets de trésorerie pré - comptés	52 500 000	50 792 368	51 789 488	9,23%
TUNISIE LEASING au				
25/05/2015 à 7,30% pour 360 jours	1 000 000	945 573	978 229	0,17%
TUNISIE LEASING au 12/01/2015 à 6,80% pour 30				, , , , ,
jours	3 000 000	2 986 028	2 995 042	0,53%
TUNISIE LEASING au 17/03/2015 à 7,15% pour 190				
jours TUNISIE LEASING au	4 000 000	3 883 636	3 954 067	0,71%
11/03/2015 à 7,15% pour 180	5 000 000	4 861 936	4 947 075	0,88%
jours TUNISIE LEASING au	5 000 000	4 601 930	4 947 075	0,00%
21/05/2015 à 7,30% pour 365 jours	5 000 000	4 724 347	4 894 270	0,87%
,	40.000.000		1= === == 1	0.4=0
Total émétteur TL	18 000 000	17 401 520	17 768 684	3,17%
TUNISIE FACTORING au				
19/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 500 000	1 416 250	1 468 336	0,26%
TUNISIE FACTORING au 02/06/2015 à 7,4% pour 365				
jours TUNISIE FACTORING au	1 000 000	944 167	976 749	0,17%
30/04/2015 à 7,4% pour 365				
jours TUNISIE FACTORING au	2 500 000	2 360 417	2 454 492	0,44%
18/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 000 000	1 888 334	1 948 603	0,35%
TUNISIE FACTORING au	2 000 000	1 000 334	1 940 003	0,3376
22/07/2015 à 7,48% pour 365 jours	3 500 000	3 302 620	3 390 765	0,60%
TUNISIE FACTORING au 22/05/2015 à 7,4% pour 365				
jours	3 000 000	2 832 500	2 935 295	0,52%
Total émétteur TUNISIE				
FACTORING	13 500 000	12 744 288	13 174 239	2,35%

Pourcentage par rapport au total des actifs				25,24%
Total général		139 491 451	141 992 435	25,32%
Total efficient CIL	3 000 000	2 093 257	2 930 505	0,52%
Total émétteur CIL	3 000 000	2 893 257	2 938 505	
CIL au 19/01/2015 à 7,45% pour 90 jours	1 000 000	985 372	997 074	0,18%
CIL au 01/09/2015 à 7,50% pour 365 jours	1 500 000	1 415 198	1 443 543	0,26%
CIL au 27/01/2015 à 7,45% pour 90 jours	500 000	492 686	497 887	0,09%
Total émétteur MODERN LEASING	8 000 000	7 887 030	7 948 179	1,42%
17/02/2015 à 7,20% pour 90 jours	2 000 000	1 971 709	1 985 226	0,35%
08/01/2015 à 7,15% pour 90 jours MODERN LEASING au	1 000 000	985 951	998 907	0,18%
26/02/2015 à 7,20% pour 90 jours MODERN LEASING au	2 000 000	1 971 709	1 982 397	0,35%
MODERN LEASING au 11/02/2015 à 7,20% pour 90 jours MODERN LEASING au	2 000 000	1 971 709	1 987 112	0,35%
MODERN LEASING au 05/02/2015 à 7,15% pour 90 jours	1 000 000	985 951	994 537	0,18%
Total émétteur HBG HOLDING	10 000 000	9 866 273	9 959 882	1,78%
HBG HOLDING garanti par LA BIAT au 28/01/2015 à 6,80% pour 90 jours	10 000 000	9 866 273	9 959 882	1,78%

# Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Décembre 2014 un solde nul contre un solde de D : 4.760.830 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

·	31/12/2014	31/12/2013
Solde des souscriptions et des rachats de la derniére journée de Décembre	-	4 760 830
Total		4 760 830

# Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à D : 1.646.899 contre D : 1.351.121 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2014, et se détaille anisi :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Montant HT	1 416 931	1 347 079
TVA	255 048	242 474
Total TTC	1 671 979	1 589 554
Retenue à la source	25 080	238 433
Net à payer	1 646 899	1 351 121

# Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 107.084 contre D : 469.782 au 31.12.2013 , et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	48 541	45 463
Retenues à la source sur commissions	25 080	238 433
TCL à payer	5 650	5 441
intérets intercalaires sur obligations	11 960	16 043
Autres	4 067	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la derniére		
journée de Décembre	11 787	-
Total	107 084	469 782

# Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014 se détaillent ainsi :

# Capital au 31-12-2013

Montant	517 589 341
Nombre de titres	3 603 645
Nombre d'actionnaires	13 176

# Souscriptions réalisées

Montant	578 229 127
Nombre de titres émis	4 025 841
Nombre d'actionnaires nouveaux	3 850

# Rachats effectués

Montant	(569 670 251)
Nombre de titres rachetés	(3 966 251)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 811)

# Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		78 160
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	
Régularisation des sommes non distribuables		(2 766)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)	16 046 630
Régularisation des résultats incorporés au cap	oital	265 348

# Capital au 31-12-2014

Montant	542 948 853
Nombre de titres	3 663 235
Nombre d'actionnaires	13 215

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014.

# Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.727.042 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014, contre D : 4.375.861 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs				
<u>assimilées</u> Revenus des obligations				
- intérêts Revenus des titres émis par le trésor et négociables	1 819 604	6 975 335	1 700 489	6 580 790
sur le marché financier				
- intérêts (BTA , BTZC)	2 899 937	11 166 547	2 662 602	9 498 127
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
Revenus des parts de Fonds communs de créances				
- intérêts	7 502	37 547	12 770	58 504
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	-	350 696	-	359 621
TOTAL	4 727 042	18 530 125	4 375 861	16 497 042

# Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 1.778.548 , contre D : 1.564.440 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2013 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatriéme trimestre 2014 sur les dépôts, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	785 049	2 426 432	658 634	2 149 152
Intérêts des certificats de dépôt Intérêts des dépôts à vue	304 328 84 360	1 102 830 413 217	363 259 125 228	1 332 107 504 757
Intérêts des dépôts à terme	604 812	2 083 949	417 319	1 633 172
TOTAL	1 778 548	6 026 428	1 564 440	5 619 188

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 1.671.979, contre D : 1.589.554 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 4ème trimestre 2014.

	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	1 671 979	6 408 281	1 589 554	6 008 822
TOTAL	1 671 979	6 408 281	1 589 554	6 008 822

# Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 159.755, contre D : 155.866 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2014 au	Du 01/01/2014	Du 01/10/2013	Du 01/01/2013 au
	31/12/2014	au 31/12/2014	au 31/12/2013	31/12/2013
Redevance CMF	141 693	543 075	134 708	509 222
TCL	16 336	62 176	16 998	58 910
Autres	1 726	4 675	4 160	10 754
TOTAL	159 755	609 926	155 866	578 887

#### Note 14: Autres informations

## Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

#### Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

## **GENERALE-OBLIG SICAV**

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTESSUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 15.475.808, un actif net D: 15.433.174, et un bénéfice de la période de D: 112.768.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

# Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 janvier 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

**FINOR** 

**Mustapha MEDHIOUB** 

# **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 685 757,238	10 961 773,321
Obligations et valeurs assimilées		8 921 981,335	10 229 025,129
Titres des Organismes de Placement Collectif		763 775,903	732 748,192
Placements monétaires et disponibilités		5 780 652,724	4 187 895,469
Placements monétaires	5	3 593 506,997	3 094 444,311
Disponibilités		2 187 145,727	1 093 451,158
Créances d'exploitation	6	9 397,690	8 248,523
TOTAL ACTIF		15 475 807,652	15 157 917,313
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	25 453,030	25 473,482
Autres créditeurs divers	8	17 180,606	13 260,098
TOTAL PASSIF		42 633,636	38 733,580
ACTIF NET			
Capital	9	14 885 240,086	14 579 782,427
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		73,816	38,480
Sommes distribuables de l'exercice en cours		547 860,114	539 362,826
ACTIF NET	_	15 433 174,016	15 119 183,733
TOTAL PASSIF ET ACTI	IF NET	15 475 807,652	15 157 917,313

# **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	10	105 870,321	470 700,247	127 993,018	578 242,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des titres des Organismes de Placement		105 328,064	445 803,209	127 256,261	551 943,899
Collectif		542,257	24 897,038	736,757	26 298,361
Revenus des placements monétaires	11	31 523,596	123 037,446	11 692,972	68 108,770
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		137 393,917	593 737,693	139 685,990	646 351,030
Charges de gestion des placements	12	(21 040,153)	(85 321,900)	(21 060,605)	(95 113,124)
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 353,764	508 415,793	118 625,385	551 237,906
Autres charges	13	(9 798,876)	(27 801,897)	(2 279,158)	(9 190,328)
Autres produits		4,421	243,329	-	3,701
RESULTAT D'EXPLOITATION		106 559,309	480 857,225	116 346,227	542 051,279
Régularisation du résultat d'exploitation		86 578,42	67 002,889	54 783,26	(2 688,453)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		193 137,732	547 860,114	171 129,489	539 362,826
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(86 578,423)	(67 002,889)	(54 783,262)	2 688,453
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		358,000	14 127,320	22 250,000	19 587,662
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		5 850,659	1 874,030	5 287,281	571,837
Frais de négociation		-	1 701,815	(1 701,815)	(1 701,815)
RESULTAT DE LA PERIODE		112 767,968	498 560,390	142 181,693	560 508,963

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	112 767,968	498 560,390	142 181,693	560 508,963
Résultat d'exploitation	106 559,309	480 857,225	116 346,227	542 051,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 850,659	1 874,030	5 287,281	571,837
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	358,000	14 127,320	22 250,000	19 587,662
Frais de négociation de titres		1 701,815	(1 701,815)	(1 701,815)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(491 650,734)	-	(508 672,850)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2494 973,72	307 080,63	1 418 538,472	(1 414 890,993)
Souscriptions				
- Capital	7 465 897,982	18 969 950,290	6 746 132,133	24 989 004,932
- Régularisation des sommes non distribuables	8 436,015	18 935,749	8 587,176	4 756,027
- Régularisation des sommes distribuables	252 487,389	645 936,223	230 008,542	804 416,747
Rachats				
- Capital	(5 060 555,308)	(18 683 977,072)	(5 385 000,594)	(26 362 610,074)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 395,333)	(17 154,473)	(5 967,106)	(1 380,796)
- Régularisation des sommes distribuables	(165 897,021)	(626 610,090)	(175 221,679)	(849 077,829)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 607 741,692	313 990,283	1 560 720,165	(1 363 054,880)
ACTIF NET				
En début de période	12 825 432,324	15 119 183,733	13 558 463,568	16 482 238,613
En fin de période	15 433 174,016	15 433 174,016	15 119 183,733	15 119 183,733
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	126 664	148 208	134 351	162 192
En fin de période	151 115	151 115	148 208	148 208
VALEUR LIQUIDATIVE	102,129	102,129	102,013	102,013
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	3,68%	1,09%	3,73%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2014

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

## NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

# 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

## **3.4-** Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

# 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 9.685.757,238, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		8 704 894,500	8 921 981,335	57,81%
Obligations des sociétés		7 535 274,500	7 732 823,801	50,11%
EO AIL 2011/1	1 000	40 000,000	41 250,192	0,27%
EO AIL 2012/1	3 000	180 000,000	185 468,055	1,20%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	90 000,000	93 863,626	0,61%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	533 360,000	540 933,677	3,51%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	199 950,000	202 171,253	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	199 950,000	202 257,658	1,31%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	219 960,000	223 317,498	1,45%
,		ŕ		
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	100 000,000	100 000,000	0,65%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	360 000,000	371 878,635	2,41%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	30 000,000	30 530,295	0,20%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	216 000,000	216 055,031	1,40%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 821,917	1,35%
EO ATL 2012-1	1 000	60 000,000	61 738,850	0,40%
EO ATL 2012-1	800	48 000,000	49 391,079	0,32%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 741,698	0,65%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	50 370,850	0,33%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	150 000,000	155 373,369	1,01%
EO ATL 2014-3	2 000	200 000,000	200 000,000	1,30%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	120 000,000	125 570,630	0,81%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	100 000,000	101 375,772	0,66%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	120 000,000	120 231,978	0,78%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 221,369	1,35%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	208 687,746	1,35%
EO BTK 2009	1 000	73 314,500	76 101,235	0,49%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	142 860,000	143 787,141	0,93%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 310,137	2,74%
EO CIL 2011/1	2 000	80 000,000	83 086,027	0,54%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	41 560,408	0,27%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	80 000,000	83 120,815	0,54%
EO CIL 2011/1	500	20 000,000	20 771,507	0,13%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	41 558,038	0,27%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	240 000,000	248 742,575	1,61%
EO CIL 2013/1 EO CIL 2013/1	250 130	20 000,000 10 400,000	20 079,781 10 441,486	0,13% 0,07%
EO HL 2010/2	2 000	40 000,000	40 172,011	0,07 %
EO HL 2012/1	1 000	60 000,000	60 843,288	0,26%
EO HL 2012/1	1 000	60 000,000	60 843,288	0,39%
EO HL 2013/1	2 000	160 000,000	165 541,173	1,07%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	78 633,534	0,51%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	78 633,534	0,51%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	150 000,000	151 584,493	0,98%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	100 000,000	101 056,329	0,65%
EO PANOBOIS 2007	500	10 000,000	10 378,959	0,07%

Pourcentage par rapport à l'Actif				62,59%
TOTAL		9 455 643,014	9 685 757,238	62,76%
FCC BIAT P2	100	41 117,500	41 380,581	0,27%
Fonds commun de créances		41 117,500	41 380,581	0,27%
SANADET SIGAV	750	80 351,100	81 366,000	0,53%
MAXULA INVEST SANADET SICAV	915	95 639,460	95 976,180	0,62%
FCP HELION	500	50 990,500	52 002,000	0,34%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 317,500	0,179
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	33 775,000	0,229
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 632,458	0,029
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 464,334	0,729
FINA O SICAV	3 050	318 327,641	317 861,850	2,06
Titres des OPCVM		709 631,014	722 395,322	4,689
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>	-	750 748,514	763 775,903	4,959
BTA 5,5 10/2020	700	672 770,000	679 436,302	4,409
BTA 6,75 07/2017	500	496 850,000	509 721,232	3,30
DT1 0 75 07 00 17	500	400.050.000		
Bons du trésor assimilables	-	1 169 620,000	1 189 157,534	7,71
EO UNIFACTOR 2013	1 500	120 000,000	121 454,466	0,79
EO EL WIFAK 2013	1 000	80 000,000	83 020,450	0,54
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	104 367,150	0,68
EO UIB 2011/2	4 000	285 680,000	298 092,757	1,93
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	212 500,000	216 255,836	1,40
EO UIB 2009/1	2 000	133 300,000	135 999,599	0,88
EO TL 2014/2	3 000	300 000,000	300 843,946	1,95
EO TL 2014/1	1 000	100 000,000	103 913,644	0,67
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	105 316,165	0,68
EO TL 2012-1	2 500	150 000,000	154 387,562	1,00
EO TL 2011/3	2 000	120 000,000	125 185,184	0,81
EO TL 2012/2	1 000	80 000,000	83 877,348	0,54
EO TL 2011/2	1 000	40 000,000	40 333,852	0,26
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	40 212,055 82 066,850	0,53

# Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D :3.593.506,997, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Billets de trésorerie	600 000	595 182,181	599 325,502	3,88%
UNIFACTOR au 08/01/2015 à 7,3%	600 000	595 182,181	599 325,502	3,88%
Certificats de dépôt	3 000 000,000	2 991 037,650	2 994 181,495	19,40%
Certificat de dépôt ATB au 05/01/2015 à 6,2% Certificat de dépôt BTE au 29/01/2015 à 5,93% Certificat de dépôt BTK au 15/01/2015 à 5,15%	1 000 000,000 1 000 000,000 1 000 000,000	997 253,903 996 066,106 997 717,641	999 450,781 996 328,365 998 402,349	6,48% 6,46% 6,47%
TOTAL  Pourcentage par rapport au total des actifs	3 600 000,000	3 586 219,831	3 593 506,997	23,28% 23,22%

# Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 9.397,690 contre D : 8.248,523 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir Intérêts sur obligations à recevoir	8 893,548 466,411	6 651,229 209,425
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	37,731	1 387,869
Total	9 397,690	8 248,523

# Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 25.453,030 contre D : 25.473,482 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	31/12/2013
Rémunération du dépositaire	5 900,000	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	19 553,030	19 573,482
Total	25 453,030	25 473,482

# Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 17.180,606 contre D : 13.260,098 au 31/12/2013 et se détaille ainsi:

Total		13 260,098
Autres	7 808,329	7 814,981
CMF	1 340,075	_
Honoraires du commissaire aux comptes	8 032,202	5 445,117
	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>

# Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013	
Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148 208
Nombre d'actionnaires	418
Souscriptions réalisées	
Montant	18 969 950,290
Nombre de titres émis	192 835
Nombre d'actionnaires nouveaux	192
Rachats effectués	
Montant	(18 683 977,072)
Nombre de titres rachetés	(189 928)
Nombre d'actionnaires sortants	(200)
Autres mouvements	
Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	1 781,276
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	14 127,320
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 874,030
Frais de négociation	1 701,815
Capital au 31-12-2014	
Montant	14 885 240,086
Nombre de titres	151 115
Nombre d'actionnaires	410

# Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 105.870,321 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014, contre D : 127.993,018 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	du 01/01 au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs				
<u>assimilées</u>				
Revenus des obligations				
- intérêts	90 759,443	370 193,016	97 065,282	399 450,919
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier				
- intérêts (BTA)	14 568,621	75 610,193	30 190,979	152 492,980
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif  Revenus des Titres OPCVM  - Dividendes	_	21 085,068	-	23 129,702
Revenus des parts de Fonds communs de créances				
- intérêts	542,257	3 811,970	736,757	3 168,659
Total	105 870,321	470 700,247	127 993,018	578 242,260

# Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 31.523,596, contre D : 11.692,972 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	du 01/01 au 31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie	11 047,332	52 826,508	1 030,614	15 823,191
Intérêts des dépôts à vue	11 186,808	31 467,074	6 371,900	31 420,492
Intérêts des certificats de dépôts	9 289,456	38 743,864	4 290,458	20 865,087
Total	31 523,596	123 037,446	11 692,972	68 108,770

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2014 à D : 21.040,153, contre D : 21.060,605 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013; se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	du 01/01 au 31/12/2013
Commission de gestion de la CGI	19 553,030	79 421,900	19 573,482	89 213,124
Rémunération du dépositaire	1 487,123	5 900,000	1 487,123	5 900,000
Total	21 040,153	85 321,900	21 060,605	95 113,124

## Note 13: Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du  $01/10\,$  au 31/12/2014 à D : 9.798,876, contre D :  $2.279,158\,$  pour la période allant du  $01/10\,$  au 31/12/2013; se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014	du 01/10 au 31/12/2013	du 01/01 au 31/12/2013
Honoraires commissaire aux comptes	5 856,438	11 840,000	2 016,438	8 000,000
Redevance CMF (*)	3 910,605	15 884,392	-	-
Autres	31,833	77,505	262,720	1 190,328
Total	9 798,876	27 801,897	2 279,158	9 190,328

(\*): A partir du 1er janvier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce, suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013.

#### Note 14: Autres informations

## Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

## **AVIS DES SOCIETES**

# **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

# **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque –STB-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Ali Ben MOHAMED (Générale d'Expertise et de Management) et Mr Yahia Rouatbi (FINACO).

# BILAN 30/06/2014

(unité = En 1000DT)

				(unite = En 1000D1 )
	ACTIF	30-06-2014	30-06-2013	31-12-2013
1-	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	273 924	192 082	144 052
2-	Créances sur les établissements bancaires et financiers	244 363	291 098	235 276
3-	Créances sur la clientèle	5 560 163	5 675 844	5 469 127
4-	Portefeuille titres commercial	315 802	131 872	215 475
5-	Portefeuille titres d'investissement	334 295	277 148	274 583
6-	Valeurs immobilisées	83 216	82 118	83 458
7-	Autres actifs	557 998	466 441	593 203
	TOTAL ACTIF	7 369 761	7 116 603	7 015 174
	PASSIF			
1-	Banque centrale et C.C.P	785 335	252 862	544 286
2-	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	196 372	132 151	188 226
3-	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 212 823	5 147 177	5 175 396
4-	Emprunts et ressources spéciales	486 986	530 886	519 003
5-	Autres passifs	800 365	654 095	702 086
	TOTAL PASSIF	7 481 881	6 717 171	7 128 997
	CAPITAUX PROPRES			
1-	Capital	124 300	124 300	124 300
2-	Dotation de l'Etat	117 000	117 000	117 000
3-	Réserves	359 550	359 038	359 295
4-	Actions propres	-2 859	-2 859	-2 859
5-	Autres capitaux propres	37 324	37 324	
6-	Résultats reportés	-748 883	-230 209	-633 430
7-	Résultat de l'exercice	1 448	-5 162	-115 453
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	-112 120	399 432	-113 823
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 369 761	7 116 603	7 015 174

# ETAT DE RESULTAT PROVISOIRE

# <u>Période du 01.01.2014 au 30.06.2014</u>

	<u>30-06-2014</u>	<u>30-06-2013</u>	<u>31-12-2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
- Intérêts et revenus assimilés	193 898	161 012	351 735
- Commissions	31 592	28 557	59 643
- Gains sur portefeuille-titres commercial			
et opérations financières	15 418	13 608	28 047
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	4 387	6 210	9 680
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	245 295	209 387	449 105
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
- Intérêts encourus et charges assimilées	-111 465	-92 331	-196 567
- Commissions encourues	-2 163	-1 935	-5 325
_ Pertes sur portefeuille-titres commercial			
et opérations financières	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-113 628	-94 266	-201 892
PRODUIT NET BANCAIRE	131 667	115 121	247 213
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs			
sur créances, hors bilan et passif	-62 107	-49 365	-226 804
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs			
sur portefeuille d'investissement	353	-9 890	-12 791
- Autres produits d'exploitation	2 374	2 035	4 759
- Frais de personnel	-55 500	-51 221	-99 178
- Charges générales d'exploitation	-10 007	-8 222	-21 182
- Dotations aux amortissements et aux			
provisions sur immobilisations	-3 010	-3 227	-6 530
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 770	-4 769	-114 513
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	541	704	-3
- Impôts sur les sociétés	-2 863	-1 096	-937
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 448	-5 161	-115 453
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	0	0	0
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	1 448	-5 161	-115 453
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES ( NET D'IMPOT)	0	0	-403 221
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	1 448	-5 161	-518 674

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

# Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2014 (Unité : en milliers de dinars)

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	243 096	180 278	424 79
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-114 343	-84 920	-208 87
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	4 815	-353	8 48
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-152 464	-50 326	-420 80
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle	33 558	-383 099	-335 32
Acquisitions/cessions des titres de placement	-52 490	28 898	-19 6 <sup>-</sup>
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-56 287	-52 972	-100 8 <sup>-</sup>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	116 433	15 447	-82 3
Impôts sur les sociétés payés	-735	-525	-9:
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	21 584	-347 573	-735 51
CTIVITES D'INVESTISSEMENT  Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	4 784	4 480	9 28
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	-59 331	-6 920	-7 5
Acquisitions / cessions des immobilisations	-2 767	-3 548	-8 1:
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-57 315	-5 988	-6 45
CTIVITES DE FINANCEMENT			
Emissions d'actions	0	0	
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales	-26 978	-27 864	-42 7
Dividendes versés	0	-1	
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	-26 978	-27 864	-42 72
ariation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-62 709	-381 425	-784 69
Liquidités et équivalents en début de l'exercice	-311 355	473 340	473 34
iquidités et équivalents en fin de l'exercice	-374 064	91 915	-311 35

#### ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30-06-2014

(unité : en 1000DT)

		30-06-2014	30-06-2013	31-12-2013
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données	895 903	965 640	920 485
НВ 2	Crédits documentaires	414 317	481 027	437 259
нв з	Actifs donnés en garantie			
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 310 220	1 446 667	1 357 744
ENGAGEMENT	TS DONNES			
НВ 4	Engagements de financements donnés	128 731	103 920	115 647
НВ4-а	Engagements de financements	128 731	103 920	115 647
НВ4-ь	Engagements de remboursement de L'Etat	0	О	О
НВ 5	Engagements sur titres	3 462	3 946	3 646
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	132 193	107 866	119 293
ENGAGEMENTS REÇUS				
НВ 6	Engagements de financements reçus			
нв 7	Garanties reçues	1 413 735	1 467 241	1 506 074

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTÉES AU 30 JUIN 2014

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 Juin 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

#### 2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

#### Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leurs valeurs nominales.

#### Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

#### Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustraction du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé lorsqu' à la suite l'écoulement d'un délai de 90 jours après l'arrêté des intérêts, la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieur aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

#### Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 454 709 mD.

#### Provisions sur engagements :

#### **Provisions individuelles**

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

•	A : actifs courants	0 %
•	B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
•	B2: actifs incertains	20 %
•	B3: actifs préoccupants	50 %
•	B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

#### **Provisions collectives**

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

#### **Provisions additionnelles**

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

#### 2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

#### 2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires);
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

## Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus ou moins-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

#### Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

#### Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les biens immobiliers pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

#### 2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

#### 2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la « B.C.T » n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

#### 2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

## 2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391Ecart de conversion ».

#### 2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

20%	
10 %	
15%	
20% (*)	
10%	
15%	
33% <b>(*)</b>	
33%	
10%	
	10 % 15% 20% (*) 10% 15% 33% (*)

(\*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

#### 2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

# Note 3.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 273 924 mD au 30/06/2014 contre 192 082 mD au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

1.1.1.1 Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Caisse	50 232	28 708	38 484
ВСТ	222 395	162 185	104 325
CCP	1 293	1 185	1 239
TGT et Reprise de liquidité	4	4	4
1.1.1.1.1 Total	273 924	192 082	144 052

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	265 288	103 313	221 787	29 563
Plus d'un trimestre	909	642	419	87
Plus d'un semestre	2 972	7 390	5 901	2 135
Plus d'un an	41 214	42 345	38 896	39 442
TOTAL	310 383	153 690	267 003	71 227

Ces suspens ont été provisionnés à hauteur de 5,946 millions de dinars.

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant présent les suspens des avoirs auprès de la BCT en devise (les suspens CAD, DZD, GBP, LYD, MAD et SEK sont relatifs aux comptes BCT créditeurs présentés parmi la rubrique PA1 : Banque Centrale et CCP) :

Devise	Antériorité	Ledger <sup>1</sup> Crédit	Ledger Débit	Nostro <sup>2</sup> Crédit	Nostro Débit	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT	Cours	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT en DT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT en DT
	Moins d'un trimestre	9	4 580			9	4 580	0,4493	4	2 058
AED	Plus d'un trimestre					0	0	0,4493	0	0
	Plus d'un semestre			21 350	52 950	21 350	52 950	0,4493	9 593	23 790
	Plus d'un an		191			0	191	0,4493	0	86
	l	9	4 771	21 350	52 950	21 359	57 721		9 597	25 934
	Moins d'un trimestre	18 259	145 010	275 019	18 036	293 278	163 046	1,5235	446 808	248 400
CAD	Plus d'un trimestre	757				757	0	1,5235	1 153	0
	Plus d'un semestre	0				0	0	1,5235	0	0
	Plus d'un an	72 011	22 696	30 456	19 420	102 466	42 116	1,5235	156 107	64 164
		91 026	167 706	305 474	37 456	396 501	205 162		604 069	312 565
	Moins d'un trimestre	240				240	0	1,8408	443	0
CHF	Plus d'un trimestre					0	0	1,8408	0	0
	Plus d'un semestre			46 860		46 860	0	1,8408	86 258	0
	Plus d'un an	117	25	2 797	600	2 914	625	1,8408	5 364	1 150
		357	25	49 657	600	50 014	625		92 064	1 150
	Moins d'un trimestre	390	195 000			390	195 000	0,3007	117	58 645
DKK	Plus d'un trimestre					0	0	0,3007	0	0
Ditti	Plus d'un semestre		100			0	100	0,3007	0	30
	Plus d'un an	0	1	0	0	0	1	0,3007	0	0
								,		

Ledger = Suspens comptables.
 Nostro = Suspens bancaires.

Devise	Antériorité	Ledger <sup>1</sup> Crédit	Ledger Débit	Nostro <sup>2</sup> Crédit	Nostro Débit	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT	Cours	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT en DT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT en DT
		390	195 101	0	0	390	195 101		117	58 675
	Moins d'un trimestre			4 000		4 000	0	0,0208	83	0
DZD	Plus d'un trimestre	_				0	0	0,0208	0	0
DZD	Plus d'un semestre	_				0	0	0,0208	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	440 720	0	440 720	0,0208	0	9 171
		0	0	4 000	440 720	4 000	440 720		83	9 171
	Moins d'un trimestre	8 279 863	1 622 129	52 883 401	4 519 332	61 163 264	6 141 461	2,2596	138 204 511	13 877 244
EURO	Plus d'un trimestre	497 273	294 514	231 074	74 146	728 347	368 660	2,2596	1 645 773	833 025
LUKU	Plus d'un semestre	331 186	1 148 890	387 215	34 544	718 401	1 183 434	2,2596	1 623 299	2 674 088
	Plus d'un an	102 210 400	113 888 566	48 581 043	29 440 446	150 791 443	143 329 012	2,2596	340 728 345	323 866 236
		111 318 721	116 954 099	102 082 734	34 068 468	213 401 455	151 022 568		482 201 928	341 250 594
	Moins d'un trimestre	156 703	4 000	835 646	1 411 658	992 348	1 415 658	2,794	2 772 621	3 955 348
GBP	Plus d'un trimestre	88	0	15	1 000	103	1 000	2,794	288	2 794
GBP	Plus d'un semestre	17	347	42	13 991	59	14 338	2,794	164	40 060
	Plus d'un an	878 823	90 542	87 419	40 987	966 241	131 529	2,794	2 699 678	367 492
		1 035 630	94 889	923 121	1 467 636	1 958 751	1 562 525		5 472 751	4 365 694
	Moins d'un trimestre		1			0	1	0,0162	0	0
JPY	Plus d'un trimestre					0	0	0,0162	0	0
JFT	Plus d'un semestre	-				0	0	0,0162	0	0
	Plus d'un an	2 574 423	0	0	0	2 574 423	0	0,0162	41 681	0
	<u> </u>	2 574 423	1	0	0	2 574 423	1		41 681	0

Devise	Antériorité	Ledger <sup>1</sup> Crédit	Ledger Débit	Nostro <sup>2</sup> Crédit	Nostro Débit	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT	Cours	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT en DT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT en DT
	Moins d'un trimestre					0	0	5,8507	0	0
KWD	Plus d'un trimestre					0	0	5,8507	0	0
RWD	Plus d'un semestre					0	0	5,8507	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	5,8507	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
	Moins d'un trimestre					0	0	1,3651	0	0
LYD	Plus d'un trimestre					0	0	1,3651	0	0
LID	Plus d'un semestre					0	0	1,3651	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1,3651	0	0
		0	0	0	0	0	0		0	0
	Moins d'un trimestre				3 000	0	3 000	0,2001	0	600
MAD	Plus d'un trimestre					0	0	0,2001	0	0
MAD	Plus d'un semestre					0	0	0,2001	0	0
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0,2001	122	0
		0	0	612	3 000	612	3 000		122	600
	Moins d'un trimestre					0	0	0,0056	0	0
MRO	Plus d'un trimestre					0	0	0,0056	0	0
MINO	Plus d'un semestre					0	0	0,0056	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,0056	0	0
	<u>I</u>	0	0	0	0	0	0		0	0
NOK	Moins d'un trimestre	315 000	315 011	400 025	0	715 025	315 011	0,2729	195 151	85 976

Devise	Antériorité	Ledger <sup>1</sup> Crédit	Ledger Débit	Nostro <sup>2</sup> Crédit	Nostro Débit	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT	Cours	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT en DT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT en DT
	Plus d'un trimestre	474				474	0	0,2729	129	0
	Plus d'un semestre	-			200	0	200	0,2729	0	55
	Plus d'un an	0	142 300	97	225	97	142 525	0,2729	27	38 899
		315 474	457 311	400 123	425	715 596	457 736		195 307	124 929
	Moins d'un trimestre					0	0	0,4533	0	0
QAR	Plus d'un trimestre	1				0	0	0,4533	0	0
WAIN.	Plus d'un semestre	1		19 556		19 556	0	0,4533	8 864	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,4533	0	0
		0	0	19 556	0	19 556	0		8 864	0
	Moins d'un trimestre					0	0	0,4401	0	0
SAR	Plus d'un trimestre	-				0	0	0,4401	0	0
JAK	Plus d'un semestre	3 500				3 500	0	0,4401	1 540	0
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,4401	0	0
		3 500	0	0	0	3 500	0		1 540	0
	Moins d'un trimestre	1 980 920	3 810 030	3 760 153	40	5 741 073	3 810 070	0,2469	1 417 184	940 516
SEK	Plus d'un trimestre	_		14		14	0	0,2469	3	0
SEK	Plus d'un semestre	312			520	312	520	0,2469	77	128
	Plus d'un an	0	0	45 474	360	45 474	360	0,2469	11 225	89
		1 981 232	3 810 030	3 805 641	920	5 786 873	3 810 950		1 428 490	940 733
USD	Moins d'un trimestre	4 307 980	227 450	1 404 340	3 221 056	5 712 320	3 448 506	1,6594	9 479 023	5 722 451
USD	Plus d'un trimestre	9 718 564	9 039 989	1 786	32	9 720 349	9 040 021	1,6594	16 129 948	15 001 011

Devise	Antériorité	Ledger <sup>1</sup> Crédit	Ledger Débit	Nostro <sup>2</sup> Crédit	Nostro Débit	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT	Cours	Ledger Crédit ET Nostro Crédit BCT en DT	Ledger Débit ET Nostro Débit BCT en DT
	Plus d'un semestre	1 576 208	318 865	16 281	1 207 664	1 592 489	1 526 529	1,6594	2 642 577	2 533 122
	Plus d'un an	27 071 785	45 880 911	23 302 652	31 789 422	50 374 438	77 670 333	1,6594	83 591 342	128 886 151
		42 674 538	55 467 215	24 725 059	36 218 173	67 399 596	91 685 389		111 842 890	152 142 734

### Note 3.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 244 363 mD au 30/06/2014 contre 291 098 mD au 30/06/2013. Il se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Créances sur les établissements bancaires:	30 845	46 662	53 955
- Banques Résidentes	2	33	1
- Banques non Résidentes	21 195	32 119	41 849
- Organismes financiers (sociétés de leasing)	9 648	14 510	12 105
Institutions Financières:	213 518	244 436	181 321
- Banques Résidentes	196 009	240 235	177 366
- Banques non Résidentes	17 509	4 201	3 955
1.1.1.1.2 Total	244 363	291 098	235 276

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés, par correspondant et par devise, nets des comptes correspondants créditeurs.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	Débit Correspondant <sup>3</sup>	Crédit Correspondant	Débit STB	Crédit STB	Débit STB + Débit Correspondant Devise	Crédit STB + Crédit Correspondant Devise	COURS	Débit STB + Débit Correspondant DT	Crédit STB + Crédit Correspondant DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731				731	0	0,0208	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	2 646 608	2 712 775	2 562 668	2 768 498	5 209 276	5 481 273	2,2596	11 770 880	12 385 484
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	208	0	0	200	208	200	2,7940	582	559
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	8 000	0	0	50 000	8 000	50 000	0,0162	130	810
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	9				9	0	5,8507	55	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD					0	0	1,3651	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	3 200				3 200	0	0,2729	873	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	1 570				1 570	0	0,4401	691	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	27 235	40	0	100	27 235	141	0,2469	6 723	35
									11 779 950	12 386 887
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463				1 463	0	0,0208	30	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	466 066	1 082 765	1 258 627	731 682	1 724 693	1 814 447	2,2596	3 897 117	4 099 925
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	1 440	13 989	1 196	1 322	2 636	15 310	2,7940	7 365	42 777
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	4 000				4 000	0	0,0162	65	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	10	0	0	0	10	0	5,8507	58	0
SUP A 6 MOIS INF 12	LYD					0	0	1,3651	0	0

 $<sup>^3</sup>$  Correspondant = Compte de la STB chez une banque étrangère.

NOK	1 000	500	1 500	0	2 500	500	0,2729	682	136
SAR	4 211	2 480	3 500		7 711	2 480	0,4401	3 394	1 092
SEK	750	35	1 000	0	1 750	35	0,2469	432	9
								3 909 143	4 143 938
DZD	285 434	12 299 875	4 200	2 606 463	289 634	14 906 337	0,0208	6 027	310 201
EUR	32 688 333	75 898 626	140 924 902	91 156 438	173 613 235	167 055 063	2,2596	392 296 465	377 477 621
GBP	459 551	941 575	1 766 480	510 700	2 226 031	1 452 275	2,7940	6 219 531	4 057 656
JPY	2 195 769	16 450	39 373	97 892	2 235 142	114 342	0,0162	36 188	1 851
KWD	13	0	0	3 017	13	3 017	5,8507	78	17 650
LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1,3651	1 623 283	1 518 421
NOK	0	780	20 044	1 883	20 044	2 663	0,2729	5 471	727
SAR	15 105	430	10 526	10 137	25 631	10 567	0,4401	11 281	4 651
SEK	140	42 510	56 327	4 130	56 467	46 640	0,2469	13 939	11 513
MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355	0,0056	0	32 297
								400 212 264	383 400 291
	SAR SEK  DZD EUR GBP JPY KWD LYD NOK SAR SEK	SAR 4 211  SEK 750  DZD 285 434  EUR 32 688 333  GBP 459 551  JPY 2 195 769  KWD 13  LYD 350 021  NOK 0  SAR 15 105  SEK 140	SAR       4 211       2 480         SEK       750       35         DZD       285 434       12 299 875         EUR       32 688 333       75 898 626         GBP       459 551       941 575         JPY       2 195 769       16 450         KWD       13       0         LYD       350 021       437 176         NOK       0       780         SAR       15 105       430         SEK       140       42 510	SAR       4 211       2 480       3 500         SEK       750       35       1 000         DZD       285 434       12 299 875       4 200         EUR       32 688 333       75 898 626       140 924 902         GBP       459 551       941 575       1 766 480         JPY       2 195 769       16 450       39 373         KWD       13       0       0         LYD       350 021       437 176       839 111         NOK       0       780       20 044         SAR       15 105       430       10 526         SEK       140       42 510       56 327	SAR       4 211       2 480       3 500         SEK       750       35       1 000       0         DZD       285 434       12 299 875       4 200       2 606 463         EUR       32 688 333       75 898 626       140 924 902       91 156 438         GBP       459 551       941 575       1 766 480       510 700         JPY       2 195 769       16 450       39 373       97 892         KWD       13       0       0       3 017         LYD       350 021       437 176       839 111       675 138         NOK       0       780       20 044       1 883         SAR       15 105       430       10 526       10 137         SEK       140       42 510       56 327       4 130	SAR       4 211       2 480       3 500       7711         SEK       750       35       1 000       0       1 750         DZD       285 434       12 299 875       4 200       2 606 463       289 634         EUR       32 688 333       75 898 626       140 924 902       91 156 438       173 613 235         GBP       459 551       941 575       1 766 480       510 700       2 226 031         JPY       2 195 769       16 450       39 373       97 892       2 235 142         KWD       13       0       0       3017       13         LYD       350 021       437 176       839 111       675 138       1 189 131         NOK       0       780       20 044       1 883       20 044         SAR       15 105       430       10 526       10 137       25 631         SEK       140       42 510       56 327       4 130       56 467	SAR       4 211       2 480       3 500       7711       2 480         SEK       750       35       1 000       0       1 750       35         DZD       285 434       12 299 875       4 200       2 606 463       289 634       14 906 337         EUR       32 688 333       75 898 626       140 924 902       91 156 438       173 613 235       167 055 063         GBP       459 551       941 575       1 766 480       510 700       2 226 031       1 452 275         JPY       2 195 769       16 450       39 373       97 892       2 235 142       114 342         KWD       13       0       0       3017       13       3 017         LYD       350 021       437 176       839 111       675 138       1 189 131       1 112 315         NOK       0       780       20 044       1 883       20 044       2 633         SAR       15 105       430       10 526       10 137       25 631       10 567         SEK       140       42 510       56 327       4 130       56 467       46 640	SAR         4 211         2 480         3 500         7711         2 480         0,4401           SEK         750         35         1 000         0         1 750         35         0,2469           DZD         285 434         12 299 875         4 200         2 606 463         289 634         14 906 337         0,0208           EUR         32 688 333         75 898 626         140 924 902         91 156 438         173 613 235         167 055 063         2,2596           GBP         459 551         941 575         1 766 480         510 700         2 226 031         1 452 275         2,7940           JPY         2 195 769         16 450         39 373         97 892         2 235 142         114 342         0,0162           KWD         13         0         0         3 017         13         3 017         5,8507           LYD         350 021         437 176         839 111         675 138         1 189 131         1 112 315         1,3651           NOK         0         780         20 044         1 883         20 044         2 663         0,2729           SAR         15 105         430         10 526         10 137         25 631         10 567 <td< td=""><td>SAR         4 211         2 480         3 500         7711         2 480         0,4401         3 394           SEK         750         35         1 000         0         1 750         35         0,2469         432           DZD         285 434         12 299 875         4 200         2 606 463         289 634         14 906 337         0,0208         6 027           EUR         32 688 333         75 896 626         140 924 902         91 156 438         173 613 235         167 055 063         2,2596         392 296 465           GBP         459 551         941 575         1 766 480         510 700         2 226 031         1 452 275         2,7940         6 219 531           JPY         2 195 769         16 450         39 373         97 892         2 235 142         114 342         0,0162         36 188           KWD         13         0         0         3 017         13         3 01         5,8507         78           LYD         350 021         437 176         839 111         675 138         1 189 131         1 112 315         1,3651         1 623 283           NOK         0         780         20 044         1 883         20 044         2 663         <th< td=""></th<></td></td<>	SAR         4 211         2 480         3 500         7711         2 480         0,4401         3 394           SEK         750         35         1 000         0         1 750         35         0,2469         432           DZD         285 434         12 299 875         4 200         2 606 463         289 634         14 906 337         0,0208         6 027           EUR         32 688 333         75 896 626         140 924 902         91 156 438         173 613 235         167 055 063         2,2596         392 296 465           GBP         459 551         941 575         1 766 480         510 700         2 226 031         1 452 275         2,7940         6 219 531           JPY         2 195 769         16 450         39 373         97 892         2 235 142         114 342         0,0162         36 188           KWD         13         0         0         3 017         13         3 01         5,8507         78           LYD         350 021         437 176         839 111         675 138         1 189 131         1 112 315         1,3651         1 623 283           NOK         0         780         20 044         1 883         20 044         2 663 <th< td=""></th<>

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Correspondant = Compte de la STB chez une banque étrangère.

# Note 3.3 - Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30 juin 2014 à 5 560 163 mD contre 5 675 844 mD au La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

30 juin 2013.

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Comptes courants débiteurs	851 094	764 396	782 856
- Crédits sur ressources spéciales	259 083	261 969	260 806
- Les créances prises en charge par l'Etat	57 085	52 432	66 294
- Bonification prise en charge par l'Etat	17 860	21 755	19 817
- Comptes courants associés	203 600	205 865	202 921
- Autres concours à la clientèle	6 419 488	5 918 146	6 303 812
- Créances à abandonner	3 562	3 562	3 562
- Créances rattachées	48 915	33 674	41 640
<u>Total Brut</u>	7 860 687	7 261 799	7 681 708
Provisions	1 294 493	675 462	1 241 644
- Provisions sur comptes courants	223 899	156 806	216 372
- Provisions sur ressources spéciales	143 239	53 725	142 418
- Provisions sur autres concours à la clientèle	811 684	379 675	769 116
- Provisions sur comptes courants associés	61 288	29 012	59 355
- Provisions sur créances à abandonner	455	455	455
- Provisions collectives	53 928	55 788	53 928
- Agios réservés	996 923	912 008	961 427
- Agios réservés sur comptes courants	61 369	51 079	55 833
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	788 167	714 569	760 257
- Agios réservés sur comptes courants associés	39 111	37 219	37 061
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 329	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées (*)	7 840	8 705	7 840
- Produits perçus d'avance	9 107	7 190	9 511
<u> </u>		2	<u> </u>
<u>Total Net</u>	5 560 163	5 675 844	5 469 126

<sup>(\*)</sup> Les données au 30/06/2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

### Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 30/06/2014 se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Agios réservés sur C/C	61 369	51 079	55 833
Agios réservés sur Avals et Cautions	8 257	6 978	7 451
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	144 690	128 261	137 086
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	176 920	172 732	174 566
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	3 592	3 870	3 731
Agios réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 329	97 329
Agios réservés sur C/C Associés	39 111	37 219	37 061
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	454 709	402 729	437 423
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
Agios réservés/ créances rattachées	7 840	8 705	7 840
<u>Total</u>	996 923	912 008	961 427

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 454 709 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

### **Provisions:**

Les comptes de provisions sur engagements clientèle ont connu les mouvements suivants au cours du premier semestre 2014 :

Désignation	Montant en mDT
Solde au 31/12/2013	1 279 949
Provision engagement par décaissement	1 187 716
(dont provision additionnelle)	(473 898)
Provision engagement par signature	38 305
(dont provision additionnelle)	(12 836)
Provision collective	53 928
Dotations aux provisions	78 620
Reprises aux provisions	24 597
Affectation AR sur créances prises en charge par l'État	8 832
Solde au 30/06/2014	1 333 972
Provision engagement par décaissement	1 240 566
(dont provision additionnelle)	(504 761)
Provision engagement par signature	39 478
(dont provision additionnelle)	(12 890)
Provision collective	53 928

#### 3.3.1 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constaté au 30 juin 2014, une dotation au titre des provisions additionnelles de 32.518 mDT.

Ainsi, le solde des provisions additionnelles s'élève, au 30 juin 2014, à 517.651 mDT.

#### 3.3.2 Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère général dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée au 30 juin 2014 à 43.676 mDT. Toutefois, la STB a opté pour le maintien de la provision collective constatée depuis l'exercice 2011 soit 53.928 mDT afin de renforcer ses fonds propres.

#### Note 3.4 - Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 315 802 mD au 30/06/2014 contre 131 872 mD au 30/06/2013. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'Etat et de titres à revenus variables.

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bons de trésor à court terme	116 025	31 736	73 002
Bons de trésor assimilables	196 051	97 660	143 872
Créances et dettes rattachées	6 503	3 190	1 066
Dépréciation des bons de trésor assimilables	0	-274	0
Intérêts perçus d'avance	-2 777	-440	-2 465
1.1.1.3	315 802	131 872	215 475

#### Note 3.5 - Portefeuille d'investissement

Le solde du portefeuille titres s'élève à 334 295 mD au 30/06/2014 contre 277 148 mD au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Titres d'investissement	92 224	33 690	33 697
- Titres de participation	207 820	205 780	206 853
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	89 305	89 122	89 122
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 599	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332	-332
Valeur Brute	533 815	473 057	474 138
Provisions	-199 520	-195 909	-199 555
Valeur Nette	334 295	277 148	274 583

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur. Comptable	Provisions au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Provisions au 30/06/2014
Les titres d'investissement	92 224	-650			- 650
Les SICAR	97 391	-42 981		127	- 42 854
Les titres de participation	344 532	-155 924	- 201	109	- 156 016
Les créances rattachées	-332	0			-
<u>Total</u>	533 815	- 199 555	- 201	236	- 199 520

#### Note 3.6 - Autres actifs

Au 30/06/2014, les autres postes d'actif totalisent 557 998 mD contre 466 441 mD au 30/06/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	30/06/2014	0/06/2013	1/12/2013	
- Prêts au personnel	118 418	116 116	117 075	
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 328	3 124	
- Etat, impôt et taxes	41 480	42 958	43 473	
- Stock divers	1 637	1 148	1 370	
- Différence de change à la charge de l'état	6 681	9 028	5 613	
- Ecart de conversion	22 992	8 376	13 784	
- Siège, succursales et agences (*)	52 665	273	59 982	
- Comptes de régularisation actif	217 508	221 681	243 004	
- Valeurs présentées à la compensation	18 847	23 415	33 948	
- Effets financiers en recette	107	107	107	
- Débits à régulariser	4 188	1 971	4 192	
- Charges payées d'avance	661	954	420	
- Produits à recevoir	4 059	7 254	6 537	
- Créances cédées	2 136	2 136	2 136	
- Autres	63 473	27 696	58 440	
TOTAL	557 998	466 441	593 203	

<sup>(\*)</sup> Les comptes inter-siège (35 100 xxx) et (35 200 xxx) et les comptes relatifs à l'activité monétique présentent des suspens anciens en cours d'apurement. Par ailleurs, les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège (compte 351 100) sont provisionnés à concurrence de 7 079 MD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs au 30/06/ 2013, de 50% pour les suspens du deuxième semestre 2013 et de 20% pour les suspens du premier trimestre 2014.

- La rubrique « autres actifs « comporte des comptes présentant des soldes anciens figés pour un total de 12 786 MD .

### Note 3.7- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 30/06/2014 ce poste totalise 196 372 mD contre 132 151 mD au 30/06/2013. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Etablissements bancaires :	24 038	37 543	53 339
- Banques de dépôts	1	343	226
- Banques d'investissement	0	0	0
- Organismes financiers	0	0	0
- Banques non résidentes	24 037	37 200	53 114
Emprunts interbancaires	172 334	94 608	134 886
<u>Total</u>	196 372	132 151	188 226

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.

Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	Devise	Débit Correspondant	Crédit Correspondant	Débit STB	Crédit STB	Débit STB + Débit Correspondant Devise	Crédit STB +Crédit Correspondant Devise	COURS	Débit STB +Débit Correspondant DT	Crédit STB +Crédit Correspondant DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	288 121	286 465	1 472	13 672	289 593	300 137	1,5235	441 194	457 259
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	3 083	3 282	1 350	0	4 433	3 282	1,8408	8 159	6 041
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	251 798	257 708	214 671	282 633	466 469	540 341	1,6594	774 059	896 642
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK					0	0	0,3007	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	29 933	26 630	0	43 438	29 933	70 068	0,2001	5 989	14 020
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	14 440	0	0	14 100	14 440	14 100	0,4493	6 488	6 335
									1 223 413	1 359 942
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	40 045	45 511	10 199	20 937	50 244	66 448	1,5235	76 547	101 233
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	50	4 632	1 320	4 751	1 370	9 383	1,8408	2 522	17 272
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	1 080 576	1 376 918	797 601	4 079 302	1 878 176	5 456 219	1,6594	3 116 646	9 054 050
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	1 280	0	5	20	1 285	20	0,4493	577	9
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	0	0	225	0	225	0	0,3007	68	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	18 992	5 471	5 470	5 610	24 462	11 081	0,2001	4 895	2 217
									3 195 715	9 172 555
SUP A 12 MOIS	CAD	541 646	442 731	1 223 986	1 697 253	1 765 632	2 139 984	1,5235	2 689 941	3 260 266
SUP A 12 MOIS	CHF	63 870	194 194	581 961	438 796	645 830	632 991	1,8408	1 188 819	1 165 184
SUP A 12 MOIS	USD	58 213 092	72 340 327	54 824 016	60 992 591	113 037 108	133 332 919	1,6594	187 573 777	221 252 645
SUP A 12 MOIS	AED	2 118	25	0	48 125	2 118	48 150	0,4493	952	21 634
SUP A 12 MOIS	DKK	1 660	8 483	13 327	895	14 987	9 378	0,3007	4 507	2 820
SUP A 12 MOIS	MAD	159 601	143 183	4 125	304 438	163 726	447 620	0,2001	32 760	89 564
									191 452 536	225 678 095

### Note 3.8 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 212 823 mD au 30/06/2014 contre 5 147 177 mD au 30/06/2013. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dépôts à vue	1 358 828	1 214 155	1 301 545
Dépôts épargne	2 050 195	2 040 002	2 075 450
Comptes à terme	454 117	387 558	439 016
Comptes en dinars convertibles	77 462	76 137	71 453
Comptes en devises	304 048	292 500	285 166
Placements en devises	196 857	163 013	216 762
Bons de caisse	322 638	294 077	326 342
Autres sommes dues à la clientèle	212 106	166 246	143 758
Dettes rattachées	5 304	20 989	1 435
Certificats de dépôts	231 269	492 500	314 469
<u>Total</u>	<u>5 212 823</u>	<u>5 147 177</u>	<u>5 175 396</u>

# Note 3.9 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 486 986 mD au 30/06/2014 contre 530 886 mD au 30/06/2013 et se répartie comme suit:

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Emprunts obligataires & privés	284 295	318 016	307 788
Ressources spéciales	191 212	198 313	195 050
Dettes rattachées	11 479	14 557	16 165
<u>Total</u>	<u>486 986</u>	530 886	<u>519 003</u>

# Note 3.10 - Autres passifs

Ce poste totalise 800 365 mD au 30/06/2014 contre 654 095 mD au 30/06/2013:

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges (1)	174 472	152 033	166 260
Etat, impôts, taxes et dettes sociales	20 007	16 499	20 162
Effets financiers non échus	182 863	162 455	200 784
Agios réservés pris en charge par l'Etat	8 832	9 673	9 253
Charges à payer	33 922	32 140	33 467
Créditeurs divers	2 367	2 713	2 830
Suspens à régulariser	5 915	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	62	26 561	5 442
Comptes de régularisation-Passif	186 826	60 594	91 487

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	165 557	103 584	113 412
Ecart de conversion	0	29 414	0
Autres crédits	348	322	348
Crédits à régulariser	2 654	3 084	3 891
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 719	13 719	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement	2 821	35 390	35 115
<u>Total</u>	<u>800 365</u>	<u>654 095</u>	<u>702 085</u>

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de la période close le 30 juin 2014 s'élèvent à 174 472 m D contre 166 260 mD au terme de l'exercice 2013. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Nature	Provision 30/06/2014	Provision 31/12/2013	Variation
engagements par signature	39 478	38 305	1 173
départ à la retraite	26 464	26 464	-
Insuffisance d'inventaire	4 004	3 046	958
Provisions sue comptes suspens	7 079	5 945	1 134
Affaires en cours	18 509	18 602	93
Compte correspondants	54 736	49 850	4 886
Autres provisions	24 202	24 048	154
Total	174 472	166 260	8 212

- La rubrique « autres passifs » comporte des comptes présentant des soldes anciens figés pour un total de 33 924 MD.

### Note 3.11 - Capitaux propres

Le capital social s'élève à 124 300 mD. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la Banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation au 31/12/2013	Affectation résultat 2013	Autres mouvements	Solde au 30/06/2014
Capital	124 300			124 300
Réserves	332 508		255	332 763
Prime de fusion	26 787			26 787
Actions propres	-2 859			-2 859
Autres capitaux propres	37 324			37 324
Dotation de l'ETAT	117 000			117 000

Résultats reportés	-633 430	-115 453		-748 883
Modifications comptables	-403 221			-403 221
Résultat reporté	-230 209	-115 453		-345 662
Résultat de l'exercice	-115 453	115 453	1 448	1 448
Total	-113 823	0	1 703	-112 120

# Note 3.12 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Dotations aux provisions	-85 983	-62 842	-276 212
- Pertes sur créances irrécouvrables	-2 487	-584	-836
- Reprises d'agios/créances abandonnées	1 441		
- Reprises de provisions	24 922	14 061	50 244
<u>Total</u>	<u>-62 107</u>	<u>-49 365</u>	-226 804

# Note 3.13 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-201	-10 127	-15 629
- Plus values ou moins value de cession du portefeuille d'investissement	319	19	1 027
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	109	218	236
- Reprises sur provisions sur fonds gérés	127	0	1838
- Pertes sur fonds SICAR			-263
Total	353	-9 890	-12 791

# Note 3.14 : Liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Caisse, CCP et reprise de liquidité	51 546	29 898	39 728
ВСТ	-562 957	-90 677	-439 962
Banques et organismes spécialisés	-2 841	-5 393	-11 489
Prêts emprunts sur le marché monétaire	26 940	126 791	29 831
Titres de transactions	113 248	31 296	70 537
<u>Total</u>	<u>-374 064</u>	<u>91 915</u>	<u>-311 355</u>

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Mesdames, messieurs les Actionnaires de La Société Tunisienne de Banque (STB).

#### 1. Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2014 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque (STB) arrêtés au 30 juin 2014.

Ces états financiers intermédiaires comportent le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés au 30 juin 2014 ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A cette date, ces états financiers font apparaître un total actif de 7 369 761 KDT, des capitaux propres négatifs de 112 120 KDT et un résultat net bénéficiaire de 1 448 KDT.

#### 2. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### 3. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### 4. Fondement de notre conclusion avec réserves

- **4-1.** L'état des engagements hors bilan de la banque, arrêté au 30 juin 2014, fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 442 000 KDT et 1 414 000 KDT établis d'une manière extra comptable et sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la banque.
  - Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des soldes des engagements donnés et/ou reçus.
- **4-2.** La banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

- **4-3.** Le solde du compte "réserves pour fonds social" s'élève, au 30 juin 2014 à 7 483 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à 19 394 KDT soit une différence de 11 912 KDT qui n'a pas pu être justifiée par la banque.
- **4-4.** Le rapprochement entre l'état des engagements arrêté au 30 juin 2014 et les soldes comptables des engagements figurants au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " autres actifs " et HB " engagements hors bilan " dégage un écart positif de 9 404 KDT qui devrait être apuré par les structures de la banque.
- **4-5.** Les rubriques du bilan AC1, AC2, PA1 et PA2 enregistrent d'anciens suspens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants étrangers.

(Se référer aux Notes 3.1, 3.2 et 3.7 des états financiers).

Par ailleurs, les rubriques du bilan AC7 et PA5 comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 12 786 KDT, et 33 924 KDT, et d'autre part, d'anciens suspens se rattachant principalement aux comptes "inter-sièges", comptes de "compensation" et aux comptes de "prélèvements et virements en dinars".

La banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens, qui ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur le résultat intermédiaire et sur les capitaux propres ne peut être actuellement cerné avec précision.

**4-6.**Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, présentent au 30 juin 2014, une valeur comptable globale de 57 085 KDT alors que leur juste valeur est estimée à 43 610 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus. Ainsi, la moins-value subie par la STB et non prise en compte s'élève à 13 475 KDT.

## 5. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 4-1 à 4-6, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne de Banque (STB) au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci -haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

**6-1.**Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la Loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012 et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la STB en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq ans de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

**6-2.**Les capitaux propres de la banque sont au 30 juin 2014, négatifs de 112 120 KDT. Cette situation ne nous permet pas de vérifier le respect par la banque des règles de concentration de crédit prévues par les articles 1, 2, et 3 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991.

A ce titre, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire de la banque a décidé en date du 23 octobre 2014, l'augmentation du capital social d'un montant égal à 650 000 KDT dont la réalisation n'est pas encore entamée à la date du présent rapport.

- **6-3.**Le ratio de solvabilité de la banque, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif net pondéré (bilan et hors bilan) suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, est négatif de 5,98% au 30 juin 2014. Ce ratio de solvabilité est inférieur au minimum requis de 9% prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée.
- **6-4.**L'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 prévoit que les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible.

Au 30 juin 2014, la STB affiche un ratio de liquidité de 78,81%, soit une insuffisance de 21,19%.

Tunis, le 19 janvier 2015

### LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM Ali BEN MOHAMED P / le Groupement ABC – FINACO Yahia ROUATBI